



Crises et conflits de la mondialisation

Mémoire de géopolitique
du Commandant Pascal Lacombe
dans le cadre de l'étude dirigée
“Courants d'idées dans les relations internationales”

Directeur : M. POUTHIER

Professeur à l'IEP de Paris

Avril 2001

1. **Crises et conflits de la mondialisation.**
2. **Commandant (Air, France) Pascal LACOMBE**
3. **06 avril 2001**
4. **Division A**
5. **Mémoire de géopolitique**
6. **La mondialisation est devenu un phénomène incontournable : l'interdépendance de plus en plus forte des économies ainsi que la croissance quasi exponentielle des flux de toutes sortes entraînent un bouleversement des repères qui prévalaient naguère. Cette mondialisation constitue en outre une formidable caisse de résonance qui risque d'exacerber la moindre crise économique, écologique ou politique. Pour ne pas compromettre les conditions de vie des futures générations, il est impérieux de prendre en compte les vraies menaces de notre temps que sont le crime organisé, les risques écologiques et la dérégulation de l'économie. De notre capacité à relever ces défis fondamentaux dépend l'avenir du monde.**
7. **Mots clés : Mondialisation, globalisation, économie de marché, risques écologiques, souveraineté, mafias ;**

CRISES ET CONFLITS DE LA MONDIALISATION

SOMMAIRE

Partie I :

La planète est-elle en danger ?

Mondialisation et écologie
De la violence réelle ou symbolique

Partie II

La mondialisation : une atteinte à la souveraineté nationale ?

A qui profite la mondialisation ?
La souveraineté des Etats peut-elle être menacée ?
Les économies parallèles

Partie III

Quelles perspectives pour les générations futures ?

Vers un nouveau paysage politique ?
Pour une mondialisation maîtrisée

LES CRISES ET CONFLITS DE LA MONDIALISATION

Introduction	Page 4
1. La planète est-elle en danger ?	
1.1 Mondialisation et écologie	
1.1.1 La problématique des ressources naturelles	5
1.1.2 Contraintes environnementales et risques écologiques	8
1.1.3 Les enjeux alimentaires	12
1.2 De la violence réelle ou symbolique	
1.2.1 La mondialisation n'est pas la fin de l'histoire	14
1.2.2 L'ingérence à l'épreuve de la démocratie	15
1.2.3 Les mouvements migratoires	17
2. La mondialisation : une atteinte à la souveraineté nationale ?	
2.1 A qui profite la mondialisation ?	
2.1.1 Les acteurs de la mondialisation	19
2.1.2 Les tensions de la mondialisation	22
2.2 La souveraineté des Etats peut-elle être menacée ?	
2.2.1 Les fondements de la souveraineté	23
2.2.2 Vers une négation des frontières ?	24
2.2.3 La création de nouveaux espaces	25
2.3 Les économies parallèles	
2.3.1 Le pouvoir des narcodollars	27
2.3.2 Les paradis fiscaux	28
3. Quelles perspectives pour les générations futures ?	
3.1 Vers un nouveau paysage politique ?	
3.1.1 La 3 ^{ème} voie politique	30
3.1.2 Gouvernance et régulation : vers une politique mondiale ?	31
3.1.3 L'anti-mondialisation a-t-elle un avenir ?	32
3.2 Pour une mondialisation maîtrisée	
3.3.1 Un nouveau contrat social est-il possible ?	34
3.3.2 Préserver la planète	35
3.3.3 Repenser les organisations internationales	36
4. Conclusion	38

INTRODUCTION

« Nous savons aujourd'hui qu'il n'y a plus d'îles et que les frontières sont vaines. De même aucun problème économique, si secondaire apparaisse-t-il, ne peut se régler aujourd'hui en dehors de la solidarité des nations ... Aujourd'hui, la tragédie est collective. »

Albert Camus

Au début des années 1990, avec la dislocation de l'ancien bloc soviétique et la victoire écrasante des forces coalisées sur Saddam Hussein, bon nombre d'observateurs, sensibles au climat euphorique de l'époque, avaient annoncé l'avènement d'un nouvel ordre international fondé sur le triomphe des valeurs occidentales et de la démocratie, tant et si bien que certains auteurs allaient même jusqu'à redonner force au thème hégélien de la « fin de l'Histoire ». Dix ans plus tard, force est de constater que cette vision idyllique n'a malheureusement pas été confirmée par les faits, l'effondrement de la menace soviétique ayant révélé des conflits jusque-là refoulés par une solidarité forcée.

Au contraire, soumis à une triple révolution technique, économique et sociologique, le monde actuel apparaît de plus en plus difficile à appréhender et à décrypter. Cette conjonction de mutations se concrétise d'une part par la prolifération de nouveaux réseaux de télécommunications ayant pour corollaire l'apparition d'une véritable « cybersphère », par essence immatérielle, et d'autre part par un phénomène dominant, la mondialisation¹. L'interdépendance de plus en plus forte des économies liée à l'explosion du libre-échange commercial ainsi que la croissance quasi exponentielle de flux de toutes sortes (individus, biens et services, argent, informations, idées) entraînent un bouleversement des repères qui prévalaient naguère.

Parallèlement à ces évolutions ou à cause d'elles, on assiste presque partout dans le monde, à une crise du concept traditionnel de pouvoir, se traduisant par un recul marqué du pouvoir politique et par une altération des valeurs constituant le socle moral des démocraties occidentales. Comme le soulignait l'ancien secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros Ghali, « la réalité du pouvoir mondial échappe largement aux Etats. Tant il est vrai que la globalisation implique l'émergence de nouveaux pouvoirs qui transcendent les structures étatiques ». Par ailleurs, dans le nouvel ordre (ou désordre ?) international qui se dessine, chaque problème, qu'il soit écologique, économique ou politique, acquiert d'emblée une dimension globale et ne peut trouver de résolution qu'au niveau mondial.

Les différents acteurs des relations internationales que sont les Etats, les grandes organisations ou bien encore les opinions publiques, se heurtent donc à des interrogations qui, exacerbées par leur ampleur nouvelle et par l'influence croissante des médias, peuvent conduire de façon très rapide, à des situations conflictuelles difficilement maîtrisables.

¹ La mondialisation s'appuie sur trois piliers :

- l'économie de marché, caractérisée par une course effrénée au profit, dans un environnement concurrentiel souvent impitoyable,
- une certaine vision du monde, le libéralisme, qui suppose, pour s'épanouir pleinement, l'universalisation du modèle démocratique,
- un volet moral ou « moralisateur », à savoir la conception occidentale des droits de l'homme.

Ces crises², d'un genre nouveau car les forces en présence ne sont pas toujours faciles à identifier, mettent en exergue les contradictions d'une humanité confrontée à un destin commun. Dans ce monde désormais devenu « village planétaire » de par l'abolition des distances induite par les avancées considérables réalisées dans les domaines de l'informatique et des télécommunications, nul ne peut ni ne doit ignorer ce que fait l'autre : « Le temps a cessé, l'Espace s'est évanoui, nous vivons maintenant dans l'événementiel simultané »³. Chaque acteur n'a alors de cesse de se livrer à des jeux de comparaison, d'imitation ou de compétition pour rester dans la course au progrès technique mais, il est important de le souligner, en adoptant souvent des règles différentes.

L'objet de ce mémoire est d'apporter un éclairage sur les menaces que ferait peser une mondialisation mal contrôlée ou mal régulée, tant sur l'équilibre des relations internationales que sur le développement harmonieux de nos sociétés. Il a également pour ambition de mettre en exergue les éventuels conflits qui pourraient en découler, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité. Après une analyse des risques potentiels, notamment ceux que pourrait induire une mondialisation mal maîtrisée et ceux liés à un effritement de la souveraineté des Etats-Nations qui pourrait remettre en cause leur pérennité, le dossier esquissera quelques lignes d'horizon et dégagera, en s'intéressant aux dimensions politique, économique et socioculturelle, les défis fondamentaux à relever pour endiguer les vraies menaces de notre temps (crime organisé, réseaux mafieux, pollutions de forte intensité, mouvements migratoires, effet de serre, croissance démesurée de la bulle spéculative ...).

² On entend par crise toute rupture d'équilibre au sein d'une nation ou entre plusieurs nations, créant des tensions susceptibles de déboucher sur des troubles graves ou sur un conflit.

Exaspération des tensions naturelles entre un projet offensif visant un ordre nouveau et un projet défensif fondé sur la préservation du statu quo, la crise fait généralement apparaître des failles et des vulnérabilités. La volonté de faire prévaloir un ultra-libéralisme peut être assimilée à un projet offensif alors que la préservation des acquis sociaux, la revendication d'une souveraineté pleine et entière ou bien encore la défense d'intérêts nationaux ou corporatistes s'inscrivent plus dans un cadre défensif.

La mondialisation, parce qu'elle oppose souvent des conceptions opposées du fonctionnement des économies ou des sociétés (économie de pur marché/économie de production, modernité/tradition, sacré/laïcité ...), peut ainsi se traduire par des crises, lesquelles peuvent éventuellement déboucher sur des conflits en l'absence de contrôle ou de régulation.

³ Mac Luhan

1. LA PLANETE EST-ELLE EN DANGER ?

La question de l'environnement, « l'écologisme », est un produit direct de la mondialisation dans la mesure où toute gestion rationnelle des problèmes environnementaux (partage des ressources, contrôle de la pollution ...) a pour effet de transcender les frontières des Etats-nations. La prise de conscience des enjeux écologiques par la société civile internationale témoigne de la pénétration dans les mentalités de l'idée que la terre constitue un espace fini dont les problèmes doivent être pensés en termes globaux.

Par ailleurs, alors que les illusions d'un nouvel ordre mondial se sont révélées vaines, force est de reconnaître que le monde est encore secoué par une multitude de conflits qui, au-delà de leur fort pouvoir déstabilisateur, révèlent la permanence d'une certaine forme de violence et contribuent à amplifier les problèmes d'immigration.

A cause de la résonance que leur procure la mondialisation, les risques écologiques, les conflits intra-étatiques ou bien encore les flux migratoires peuvent donc constituer des menaces pour l'équilibre mondial. Tel est l'objet de cette première partie.

1.1 Mondialisation et écologie

1.1.1 La problématique des ressources naturelles

La mondialisation a pour effet majeur de consacrer la terre comme un espace clos et connu de tous. La problématique n'est plus désormais l'appropriation de nouvelles ressources mais plutôt de s'interroger sur les conditions de leur exploitation. En effet, la mondialisation entraîne trop souvent une exploitation incontrôlée et irresponsable des ressources rares. Or, une ponction immodérée sur certaines ressources épuisables ne peut avoir que des conséquences néfastes voire irréversibles sur le long terme.

Un exemple révélateur : la déforestation

En dépit de l'importance qu'elles revêtent pour l'atmosphère terrestre, les forêts continuent à faire l'objet d'un déboisement effréné de sorte qu'elles ne couvrent plus qu'un cinquième de leur surface initiale. La moitié de ces forêts est menacée par des activités minières, par l'extension des surfaces agricoles mais surtout par l'exploitation forestière.

Concernant la forêt amazonienne, chacun sait qu'elle joue un rôle essentiel dans la régulation des précipitations régionales et dans celle du climat de la planète⁴. La fin des années 90 a été marquée par l'arrivée massive de compagnies forestières transnationales en plein cœur de l'Amazonie. Ces compagnies géantes, en provenance d'Asie, d'Europe ou d'Amérique du Nord ont investi en 1997 près de 100 millions de dollars en Amazonie. Certaines d'entre elles exploitent sans permis, coupent du bois dans des zones protégées et exportent illégalement. Même celles qui auraient les capacités pour gérer durablement la forêt amazonienne profitent de ce marché illégal. Le secrétariat brésilien des aspects stratégiques estime que 80% du bois exporté en Amazonie est illégal⁵.

⁴ D'une superficie équivalente à celle de l'Europe de l'Ouest, l'Amazonie brésilienne représente, à elle seule, un tiers des dernières forêts tropicales de la planète.

⁵ <http://www.greenpeace.fr/campagnes/forets/amazonie>

En plus de ces 80% de bois commercialisé en complète illégalité, il convient d'ajouter celui ayant fait l'objet d'autorisation « négociée », pratique courante du fait de la corruption très répandue dans cette région.

A la lumière de cet exemple, il ressort que les forêts, à l'instar d'autres matières premières (hydrocarbures, minerais rares ...) représentent un des enjeux de la mondialisation. Elles illustrent bien le lien entre mondialisation, augmentation des consommations et raccourcissement des cycles historiques.

Les conflits de l'or bleu

Dans les régions défavorisées en eau douce, la conflictualité liée à l'eau et à son contrôle est une donnée géopolitique de première importance. « L'eau est un élément de survie fondamental pour les communautés humaines. A ce titre, dans les régions où l'eau est rare et où les pays sont peu autonomes en eau, les ressources aquifères constituent un véritable enjeu géopolitique. La modernité n'a rien enlevé à cette nécessité première à laquelle les peuples sont confrontés : trouver des ressources aquifères »⁶.

Ainsi, dans de nombreuses régions du monde, il est nécessaire de puiser dans les eaux souterraines pour répondre aux besoins de la consommation domestique ou pour assurer l'irrigation des cultures. Or, contrairement aux eaux de pluies et de rivières qui peuvent se renouveler, les nappes se rechargent très lentement, voire pas du tout pour certaines.

On estime que la consommation globale d'eau a sextuplé en un siècle si bien qu'au rythme actuel, les aquifères pourraient être vidés d'ici cinquante ou cent ans. Deux facteurs permettent d'expliquer cette situation : d'une part, la pression démographique qui impose de mettre en valeur des terres de moins en moins productives, dans des régions nécessitant un apport démesuré en irrigation et d'autre part, l'accroissement rapide de la consommation par habitant, lié au niveau de vie qui s'élève. La question de l'eau est donc devenue prégnante pour de nombreux pays et peut engendrer de graves tensions entre Etats ; par exemple, les eaux du Jourdain font partie intégrante du conflit entre Palestiniens et Israéliens⁷. La pénurie en eau peut donc contribuer à déstabiliser des Etats et les inciter à devenir menaçant sur le plan international, notamment par le risque d'exode massif que cette pénurie pourrait déclencher. Ainsi, il apparaît plus que jamais nécessaire de tenir compte dans l'analyse des conflits des considérations relatives à l'environnement et au développement. Les risques de conflits augmenteront à mesure que les ressources s'épuiseront. Laisserons-nous le XXIème siècle devenir celui des guerres pour l'eau ?⁸

1.1.2 Contraintes environnementales et risques écologiques

Les bouleversements techniques et industriels du XXe siècle ont eu pour conséquence une progression des niveaux de vie mais ont entraîné également une exploitation de la nature par l'homme sans commune mesure avec celle des temps pré industriels.

⁶ Aymeric Chauprade – Introduction à l'analyse géopolitique – Paris 1999

⁷ On pourrait également citer les risques latents de conflit entre le Cambodge et le Vietnam à cause du Mékong ou bien encore entre la Zambie, le Zimbabwe et le Botswana qui cherchent tous à s'approvisionner directement dans le Zambèze.

⁸ Discours du président Jacques Chirac à la Conférence sur l'eau et le développement durable à Paris, le 19 mars 1998

Une des conséquences majeures de cette mutation est la disparition exponentielle des espèces animales et végétales et la destruction des écosystèmes⁹.

Les signes menaçants d'une éventuelle crise écologique à l'échelle mondiale sont d'ores et déjà tangibles. En effet, deux phénomènes se conjuguent et mettent en péril l'équilibre climatique de la planète. D'une part, la couche d'ozone protectrice dans la stratosphère diminue régulièrement atteignant parfois des trous d'une surface grande comme les Etats-Unis. D'autre part, la teneur de l'atmosphère en gaz carbonique augmente avec pour conséquence immédiate l'apparition de ce qu'il est convenu d'appeler l'effet de serre. Pollution et réchauffement climatique¹⁰ en résultent.

Mondialisation et pollution

Il est trivial de faire remarquer que l'eau potable est une denrée rare de plus en plus précieuse. Pourtant, la pollution de l'eau douce, par manque d'oxygène ou en raison de la présence de produits toxiques, constitue un réel problème pour les pays industrialisés. L'agriculture intensive nécessitant l'utilisation d'engrais ou d'insecticides entraîne également une pollution des eaux souterraines, notamment les nappes phréatiques si bien que l'eau est aujourd'hui l'élément naturel le plus pollué. Dans certains pays, où l'eau est souvent inégalement répartie, toute augmentation de la pollution des ressources en eau entraîne inmanquablement une baisse de la part disponible par habitant exacerbant ainsi les problèmes de pénurie.

Au-delà de ces problèmes liés à l'eau potable, d'autres phénomènes dénotent d'une croissance alarmante de la pollution : dépérissement critique de certaines forêts, notamment en France dans les Vosges, le Jura, et les Alpes du Nord dû au dioxyde de soufre, aux oxydes d'azote et aux hydrocarbures¹¹, décharges industrielles qui par l'accumulation de substances polluantes depuis des années présentent un risque de contamination des sols, utilisation d'insecticides très puissants dans certains pays du tiers monde avec les risques induits de transmission de la pollution par le biais des fruits et des légumes exportés par ces pays, marées noires provoquées par des pavillons de complaisance, affrétés par de grandes compagnies pétrolières et exploitant sans vergogne une main-d'œuvre sous-qualifiée et sous-payée ...

Enfin, notons que l'urbanisation effrénée et son corollaire, l'apparition de gigantesques mégapoles, peuvent engendrer des dégradations mettant en péril le patrimoine architectural universel.

Des signes alarmants de réchauffement de la planète

La banquise qui, de mémoire d'homme, a toujours recouvert l'océan Arctique au pôle Nord, a en partie disparu durant l'été 2000. Ce constat confirme la fonte rapide de la glace de mer arctique, attestée par plusieurs études scientifiques. Pour tenter de comprendre ce phénomène pour le moins inquiétant, des chercheurs de l'université du Maryland ont procédé à diverses études à partir de modèles informatiques.

⁹ Selon certaines estimations, 100 espèces seraient ainsi irrévocablement vouées à l'extinction jour après jour. Les écosystèmes ont une existence qui ne peut être mesurée en termes marchands et dont le respect doit être un principe de vie et non un principe de rentabilité économique.

¹⁰ préoccupations récurrentes des opinions publiques des démocraties occidentales, de plus en plus sensibles au discours écologique bâti autour du thème du droit des peuples à disposer de leur planète.

¹¹ Les trois quarts du patrimoine arboré européen seraient déjà atteints par la pollution atmosphérique et les pluies acides.

En ôtant de cette simulation climatique l'augmentation des rejets de gaz carbonique due à l'homme, la probabilité pour que la glace disparaisse au rythme actuel est de l'ordre de 2%. En revanche, lorsque sont intégrés dans les calculs les rejets de gaz à effet de serre, le modèle reproduit bien la fonte de la banquise constatée.¹²

D'autres experts invoquent un cycle naturel appelé l'oscillation arctique, un mouvement de balancier entre hautes et basses pressions, pour expliquer le phénomène. Comme pour la plupart des études sur le climat mondial, les mesures systématiques manquent encore pour permettre de trancher entre les différentes hypothèses. Néanmoins, il a été observé, à l'échelle de la Terre, un réchauffement d'un peu plus d'un demi-degré sur le dernier siècle avec des records de température atteints pendant les années 1980. En 1998, sur le plan économique, la série des cyclones, inondations, incendies recensés cette année-là, a causé, selon le WorldWatch Institute, une perte de plus de 89 milliards de dollars. Ces phénomènes, qui ne constituent pas à eux seuls une preuve suffisante du changement climatique, augurent néanmoins de ce qui pourrait arriver régulièrement si la quantité des gaz à effet de serre continuait à croître dans l'atmosphère.

Pour illustrer ce propos, on peut faire référence à une étude conduite par le professeur Bernard de l'Université d'Aix-Marseille, qui établit un rapprochement entre les statistiques journalières de l'ozone stratosphérique et celle des incendies : il ressort de cette étude que les incendies se produisent souvent après une chute importante des quantités d'ozone atmosphérique ce qui tend à prouver que toute altération de la couche d'ozone risque d'avoir de lourdes conséquences sur l'équilibre de la planète. Pour s'en convaincre, il suffit de voir les effets dévastateurs occasionnés par les incendies au Brésil en 1998 ou en Indonésie en 1999¹³.

Les actions entreprises et les tensions résultantes

Désormais, la lutte contre les risques écologiques transfrontaliers figure parmi les priorités des pays occidentaux en matière de politique étrangère et de sécurité. Le président de la République, Jacques Chirac, a d'ailleurs clairement manifesté son inquiétude à l'occasion des vœux qu'il a adressés aux français pour l'année 2001.

Lors de la décennie écoulée, la communauté internationale s'est fixé un objectif noble : œuvrer pour instaurer un développement durable de façon à laisser aux générations futures des richesses suffisantes et diminuer, autant que faire se peut, les émissions dans l'atmosphère de gaz à effet de serre.

L'émergence de cette sensibilité écologique internationale s'est concrétisée par de multiples conférences réunissant à la fois des représentants étatiques de différents pays tout en impliquant également de très nombreuses organisations non gouvernementales (ONG). Les étapes marquantes de ce processus sont les suivantes :

¹² Fabrice Nodé-Langlois – Le Figaro – 21 août 2000

¹³ On peut également mentionner les résultats d'une étude effectuée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement estimant que le réchauffement climatique pourrait coûter 300 milliards de dollars par an dans cinquante ans. Par ailleurs, cette étude prévoit que le secteur de l'eau coûtera 47 milliards de dollars de plus chaque année d'ici à 2050. Les destructions d'écosystèmes côtiers, mangroves, barrières de corail et lagunes, essentielles pour de nombreux poissons, atteindraient 70 milliards de dollars par an.

- sommet de la Terre de Rio de Janeiro en juin 92 : invention du principe de précaution et officialisation du rapport Brundtland paru en 1987 qui posait les principes d'un développement durable répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ce sommet s'est concrétisé par l'adoption d'une convention cadre sur les changements climatiques.
- protocole de Kyoto en décembre 1997 : protocole imposant aux pays développés de s'engager à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5% au cours de la période allant de 2008 à 2012.
- conférence de Buenos Aires en novembre 1998 (4^{ème} session de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques) : opposition marquée entre d'un côté les européens qui estiment que les objectifs de Kyoto doivent être atteints majoritairement par des mesures politiques de chaque pays et de l'autre côté, les Etats-Unis qui veulent instaurer un marché mondial du gaz carbonique pour permettre aux pays développés de tenir leurs engagements en rachetant des droits d'émission à des pays peu pollués.
- conférence de la Haye en novembre 2000 : là encore, opposition entre Paris et Washington sur l'introduction au sein du protocole de Kyoto de mécanismes de flexibilité permettant aux pays industrialisés d'éviter d'entreprendre des mesures domestiques pour remplir leurs obligations (échappatoire utilisée par les Etats-Unis) ; ces mécanismes de flexibilité consistent à autoriser le transfert ou à acquérir des quotas échangeables ou des crédits d'émission.

Au travers de ce bref aperçu historique, nous voyons bien qu'il existe une prise de conscience collective des dangers posés par un développement mal contrôlé. Pour autant, les résolutions prises en 1992 n'ont toujours pas trouvé d'application directe compte tenu des divergences profondes liées aux mécanismes à définir pour arriver à réduire ou à mieux maîtriser les sources polluantes. Les pays industrialisés sont de gros consommateurs d'énergie : une hausse du prix des carburants entraînerait à la fois une grogne des consommateurs ainsi qu'une réaction des pays exportateurs d'hydrocarbures.

Ce problème est révélateur des difficultés de la mondialisation à savoir l'imbrication étroite des sphères environnementale et économique et la présence d'acteurs nombreux, hétérogènes, ayant des niveaux de développement très distincts.

Même s'il est légitime que les habitants des pays pauvres prétendent au droit de disposer de possibilités de croissance matérielle importantes pour couvrir leurs besoins de base, ils doivent être en mesure de trouver les moyens d'adapter d'emblée des procédés de production respectueux de l'environnement. « En fait, et c'est là que réside toute la complexité des problèmes d'environnement, l'environnement oppose deux principes, deux droits : d'un côté, le droit au développement, le droit de chaque peuple, de chaque individu d'accéder à une existence décente ; de l'autre côté, le droit de l'humanité tout entière à un avenir sûr. »¹⁴

¹⁴ Philippe Moreau Defarges - La mondialisation – collection « Que Sais-je » - PUF

Les enjeux d'environnement suscitent désormais des débats à tous les niveaux, local, national, régional et planétaire et sont porteurs de tensions : opposition entre européens et américains sur les mécanismes à mettre en œuvre, utilisation du nucléaire, opposition entre pays occidentaux et pays engagés dans un processus de développement générateur d'une forte pollution, opposition entre catégories professionnelles au sein d'un même Etat.

Il devient donc urgent de définir des processus nationaux de ratification et de mise en application du protocole de Kyoto, en précisant bien les mécanismes de flexibilité à mettre en place (plafond, moyen de contrôle). Pour ce faire, pourquoi ne pas envisager un droit d'ingérence écologique sous l'égide de l'ONU et définir clairement un prix de droit de polluer universel comme le proposait Jean-Marie Harribey lors de l'université d'été d'ATTAC 2000 : « Un prix de droit de polluer éventuel ne devra pas être considéré comme un prix économique ; ce sera obligatoirement un prix socio-politique qui résultera directement de la norme de pollution à ne pas dépasser retenue par la société, et cette norme elle-même reflètera les rapports de forces dans la société, les représentations collectives et les systèmes de valeurs ».

Si la communauté internationale n'arrive pas rapidement à ébaucher des solutions durables alors on peut craindre de voir un jour survenir des conflits armés à propos de dégradation de l'environnement devenus insupportables et transfrontaliers. « En ce sens, les politiques écologique et climatique sont des mesures de maintien de la paix. »¹⁵

1.1.3 Les enjeux alimentaires

Pour survivre dans le contexte compétitif créé par la mondialisation, l'agriculture doit réunir les meilleures conditions de rendement. Dans certains pays en voie de développement, ceci s'est traduit par l'utilisation d'intrants, de pesticides et par la forte augmentation de la mécanisation ce qui a eu pour effet de chasser les petits exploitants vers la périphérie des villes. Dans les pays développés, cette logique productiviste a provoqué une nette amélioration des méthodes de sélection et des techniques culturales de sorte qu'une nouvelle agriculture est en train d'émerger fondée sur les biotechnologies c'est à dire sur une manipulation génétique destinée à diminuer la vulnérabilité de certaines espèces.

Le Parlement européen a adopté le 12 avril 2000 une directive autorisant la culture des OGM¹⁶, annulant le moratoire décidé en juin 1999 et refusant d'imposer aux producteurs d'OGM la responsabilité civile d'éventuels dommages causés à la santé humaine ou à l'environnement, au grand soulagement des industriels et au grand dam des partisans du principe de précaution. Or, à ce jour, les avantages supposés des OGM¹⁷ ne compensent pas les risques que fait courir leur introduction en agriculture : dissémination des gènes dans l'environnement, réduction de la biodiversité, diffusion de la résistance des bactéries aux antibiotiques, dépendance absolue des agriculteurs par rapport aux fournisseurs de semences stériles ...

¹⁵ Klaus Töpfer – président de la Commission des Nations Unies pour le développement durable

¹⁶ Organismes génétiquement modifiés

¹⁷ moindre quantité de pesticides nécessaires pour une production croissante, amélioration de la résistance des plantes à la sécheresse et à la salinité et donc diminution des besoins en eau

Au moment même où les consommateurs français prenaient conscience du risque qu'ils prenaient à manger du bœuf, les américains commençaient à douter des OGM. En effet, fin novembre 2000, les autorités fédérales ont mobilisé leurs meilleurs experts pour déterminer si le maïs transgénique de la marque Starlink pouvait provoquer des allergies et des désordres gastriques, suite aux plaintes déposées par quelques consommateurs. Bien qu'il n'ait pas été possible d'établir de façon sûre un lien entre la consommation de maïs transgénique et les réactions allergiques observées, cette première alerte conforte la position de méfiance envers ces organismes et pose avec acuité le problème de l'introduction de tels produits dans la chaîne alimentaire. Aux Etats-Unis, les cultures transgéniques représentent environ 29 millions d'hectares ; un plant de maïs sur quatre est actuellement génétiquement modifié !

En parallèle avec ces interrogations liées à la manipulation génétique au profit de l'agriculture, la France, la Grande-Bretagne et récemment l'Allemagne, connaissent les pires difficultés pour surmonter la crise dite de la vache folle. Revendiquant l'application systématique du principe de précaution, les opinions publiques ont obligé le pouvoir politique à mettre en place des contrôles draconiens et à faire procéder à l'abattage de troupeaux entiers au grand désespoir des éleveurs. Dans le même temps, une forte baisse de la consommation a été enregistrée, posant aussitôt des problèmes d'excédents de viande bovine. Pour indemniser les éleveurs, l'Etat, ultime recours, a dû mettre en place des fonds d'urgence. Au résultat, cette crise aura coûté plus de 12 milliards de francs aux contribuables français. La mondialisation, répétons-le, se traduit par la prolifération de flux de toutes sortes, y compris alimentaires, de sorte que cette crise, au départ confinée en Angleterre, s'étend progressivement en Europe et a des conséquences à l'échelle planétaire. Pour s'en convaincre, notons les réactions de l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui n'ont pas hésité à suspendre leurs importations de viande bovine en provenance de l'Union Européenne.

D'autre part, l'origine de cette crise est liée à l'utilisation de farines animales, utilisation répondant à une logique d'agriculture industrielle et productiviste. Sous bien des aspects, cette crise révèle les dérives possibles de la logique de mondialisation. En effet, elle met bien en exergue les énormes enjeux liés au secteur agricole qui conduisent à des excès pouvant mettre en danger non seulement l'hygiène alimentaire mais également des vies humaines¹⁸.

Pour autant, il serait réducteur de prétendre que les produits alimentaires doivent être suspectés dès lors qu'ils ont été conçus de façon industrielle. Au contraire, d'énormes progrès ont été accomplis dans le domaine de la sécurité alimentaire (conditionnement des produits, conservation, transport, contrôle ...) S'appuyant sur l'universalisation du principe de précaution, la mondialisation favorise la diffusion des peurs, voire des psychoses, alimentaires. Pour illustrer ce propos, il suffit de se rappeler la crise du coca-cola en juin 1999 où le producteur de boisson a été obligé de retirer de la vente des dizaines de milliers de bouteilles, ne présentant pourtant aucun risque pour la consommation.

¹⁸ Cette crise a également révélé la puissance des opinions publiques sur des sujets aussi sensibles que la santé alimentaire. Enfin, la crise de la vache folle a permis aux opposants de la mondialisation de compléter leur argumentaire et de présenter une alternative crédible, en préconisant des modes de production différents (retour aux cultures biologiques, rejet des OGM, etc ...) et en s'appuyant sur des principes de respect de l'environnement.

1.2 De la violence réelle ou symbolique

1.2.1 La mondialisation n'est pas la fin de l'histoire

N'en déplaise à Fukuyama ou à Huntington, la mondialisation n'a ni consacré l'émergence d'un ordre nouveau fondé sur le triomphe du modèle démocratique libéral, ni conduit à un affrontement entre civilisations motivé par des oppositions culturelles inconciliables.

Lorsqu'elles sont confrontées aux faits, c'est à dire au fonctionnement effectif des Etats ou de leurs relations avec d'autres Etats, les thèses de Fukuyama et de Huntington révèlent leurs faiblesses. En effet, il n'est plus possible de contester la prééminence du secteur financier sur la sphère de l'économie ; désormais, l'économie s'impose au politique et ce sont les marchés financiers qui dictent leur loi aux Etats et aux responsables politiques. Par ailleurs, les citoyens, par leur vote, ne peuvent plus efficacement intervenir dans le domaine décisif de l'économie : la démocratie perd donc peu à peu de sa crédibilité. « Lorsqu'on vote aux élections législatives ou présidentielles, on vote pour protester, pour exprimer ses ressentiments, ses exaspérations ... mais on ne vote plus pour choisir les grandes orientations politiques »¹⁹.

Il serait pourtant faux d'affirmer que la démocratie est en perte de vitesse ; au contraire, la seconde moitié du XX^e siècle a consacré une formidable expansion du modèle démocratique avec comme corollaire une baisse sensible des conflits entre Etats. L'idée selon laquelle deux démocraties libérales ne peuvent s'engager dans une guerre ouverte l'une contre l'autre reste toujours aussi pertinente.

Mais il serait également imprudent d'en déduire que les démocraties ne se feront pas jamais la guerre ou encore qu'elles vivent désormais en parfaite harmonie. En effet, on observe une mutation des champs traditionnels d'opposition. La violence directe et guerrière, essentiellement d'essence militaire, cède peu à peu la place à une violence beaucoup plus diffuse, plus insidieuse et aussi parfois plus symbolique : internationalisation de la contrainte économique, commerce des armes, diffusion souvent déstabilisatrice de la démocratie libérale, mouvements de populations ... Cette nouvelle forme de violence a souvent pour effet de miner les démocraties de l'intérieur, en posant de graves questions de sécurité interne. Désormais, souvent de façon indirecte et masquée, les démocraties se livrent une lutte sans merci dans les domaines économique et culturel : les victimes ne jonchent plus les champs de bataille mais se comptent en nombre de licenciements économiques, en fermetures d'usines, en accroissement de la dette de pays déjà exsangues ...

Par ailleurs, on ne peut que constater une multiplication de conflits internes²⁰ dans des pays pour la plupart issus de la décolonisation ou de l'Europe balkanique se traduisant par une fragmentation voire une désintégration de certains Etats. Ces conflits sont essentiellement dus à la coexistence dans le même Etat d'ethnies en situation de rivalité séculaire, rivalité parfois aggravée par des phénomènes économiques récents liés à la mondialisation.

¹⁹ Bernard Badie, Cahiers du CHEAr – Printemps 2000

²⁰ environ 30 conflits secouent le monde au moment où sont écrites ces lignes

Parallèlement à cette résurgence de la balkanisation, on assiste également à une recrudescence des conflits ou tensions entre pays pauvres pour le contrôle des ressources comme au Proche-orient pour le contrôle de l'eau de l'Euphrate (Turquie, Syrie, Irak) ou pour le pétrole (Iran/Irak, Irak/Koweït) ...

1.2.2 L'ingérence à l'épreuve de la démocratie

Alors que les opinions publiques sont de plus en plus réceptives aux discours portant sur le principe de précaution et sur les risques liés à la mondialisation, la problématique du droit d'ingérence s'affirme avec acuité : ce droit qui peut s'appliquer tant dans les domaines politique, militaire, humanitaire ou écologique, constitue-t-il un acte de force ou de faiblesse ? Objet d'un débat récurrent dans le champ international, l'ingérence oscille sans cesse entre droit et non-droit, morale et compromission, neutralité et impérialisme.

Le principe de non-ingérence, clairement affirmé en 1945 dans la charte de l'ONU²¹, en corollaire de la souveraineté, fonde l'ordre juridique international. Mais la grande question qui se pose désormais est de savoir jusqu'où s'étend le droit réservé des Etats.

Contraire à l'idée démocratique, l'ingérence peut pourtant être un des garants de son bon fonctionnement. Alors que le système international actuel s'articule encore autour de la notion d'Etats souverains, la démocratie s'appuie sur le principe des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce constat souligne les contradictions qui existent entre ingérence et démocratie. Pour projeter voire imposer leur modèle, régime pacifique par essence, les démocraties occidentales sont de plus en plus enclins à multiplier les actions d'ingérence, quitte à utiliser la violence.

Nous avons vu qu'une logique de mondialisation poussée à l'extrême aurait pour conséquence majeure d'affirmer la prééminence d'une certaine vision du monde dont l'un des piliers, le pilier moral, repose sur la conception occidentale des droits de l'homme. Parce qu'elle veut projeter une certaine conception de la démocratie, l'ingérence ne s'inscrit-elle pas dans cette logique ? L'histoire du colonialisme révèle que des nations ont pratiqué l'ingérence car elles se croyaient détentrices d'une vérité supérieure, la modernité occidentale, à laquelle devaient se rallier des peuples qui n'y étaient pas prêts. On pourrait également évoquer l'évangélisation du Nouveau Monde par les conquistadors espagnols ! ..

Cependant, la diffusion d'idées démocratiques très imprégnées des vues occidentales suscite des rejets parfois violents de la part d'Etats culturellement éloignés, comme par exemple la Chine. En outre, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, l'ingérence n'admet pas la réciprocité. On imagine mal la France autoriser certains Etats africains à intervenir dans ses affaires intérieures. Pourtant, dans la perspective d'un monde totalement imprégné de l'idéal démocratique, il serait naturel d'envisager un droit d'ingérence généralisé. Or aujourd'hui, force est de constater que le droit d'ingérence constitue un privilège que s'octroient les puissances occidentales pour mener à bien un prosélytisme démocratique fortement teinté d'arrière-pensées économiques.

²¹ non-ingérence dans les « affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat » (art.2, al.7)

Pourtant, agir ainsi c'est méconnaître certaines réalités régionales comme en Afrique par exemple où le fonctionnement des sociétés repose en grande partie sur une organisation ethnique rarement compatible avec le principe « un homme, une voix ». S'il était appliqué, ce principe fondé sur la loi du plus grand nombre, ferait voler la structuration politique de certaines sociétés. En effet, en Afrique, continent essentiellement non-économique, c'est souvent au sein d'un groupe que sont élaborées les décisions, le chef se réservant le droit de trancher en dernier recours ; le pouvoir du consensus est la clé de voûte du fonctionnement sociétal. Dans les années 90, les anciens colonisateurs ont prôné un nouveau messianisme bâti autour de l'idée des droits de l'homme, ébranlant ainsi l'idée de l'Etat-parti, système qui avait prévalu après la décolonisation, et ont dû multiplier les opérations d'ingérence, pour la plupart humanitaires de sorte qu'au cours des dix dernières années, une myriade d'ONG à vocation humanitaire a fait son apparition.

Ne faut-il pas voir dans cette expansion « humanitariste » la volonté, de la part de certains Etats, d'instrumentalisation des actions humanitaires pour servir des causes moins nobles et moins avouables ? On assiste donc progressivement à un basculement vers un « humanitaire » d'Etat, dont le champ d'action privilégié reste les conflits intra-étatiques. Cette récupération de l'action humanitaire, sensible dès la fin des années 80, sanctionne en quelque sorte une faillite des Etats ayant sollicité une intervention ainsi qu'une forme de guerre généralisée puisqu'on ne sait plus au juste qui on aide ou qui on affronte. Ce type d'action, dont le fondement apparent repose sur la prééminence de la morale et de l'Ethique, mais en faisant souvent l'amalgame entre morale privée et morale publique, supprime peu à peu les modes d'opposition qui prévalaient naguère. La forme paroxystique que pouvait être la guerre entre deux camps clairement identifiés a tendance à disparaître. Ainsi, l'émergence du droit d'ingérence, facilité par la « judiciarisation » de tous les comportements, peut avoir pour conséquence d'imposer une vision arbitraire de la morale et de favoriser, indirectement, le retour à une certaine forme d'anarchie et de barbarie. L'humanitaire se trouve indéniablement dans l'incapacité de régler des conflits ethniques dont la solution semble nécessiter une nouvelle interprétation du droit et du politique, et le dépassement de l'Etat-Nation comme la seule forme d'existence humaine.

En fait, une grande partie de la problématique du droit d'ingérence trouve son origine dans le rôle ambigu de l'Organisation des Nations Unies. En effet, l'ONU est une structure qui repose sur le principe de souveraineté des Etats mais qui se pose également en gardienne de la paix et de la sécurité internationale. Or, de plus en plus fréquemment, il devient quasiment impossible d'établir une ligne claire entre ce qui relève des affaires intérieures d'un Etat et ce qui relève du maintien de la paix.

Sur le continent européen, la relative inertie de l'ONU, empêtrée dans ses ambiguïtés, a eu pour effet de laisser une place plus grande à l'OTAN qui s'appuie, quant à elle, sur une véritable force décisionnaire. Instrument militaire très largement dominé par les américains, l'OTAN constitue le bras armé des puissances occidentales, ce qui leur permet d'imposer leur volonté par l'utilisation d'une violence qui se veut légitime comme par exemple au Kosovo. Au nom de l'humanitaire, on peut dès lors assister à la transgression de principes universellement admis tels que celui de respect de la souveraineté d'un Etat ou bien encore celui du magistère des Nations-Unies.

1.2.3 Les mouvements migratoires

Parmi les multiples manifestations de la mondialisation et des risques non militaires liés à celle-ci, il convient d'évoquer les problèmes liés à la migration. Selon le BIT (Bureau International du Travail), la déstabilisation des sociétés causées par les restructurations économiques poussera à l'avenir davantage de personnes hors de leurs communautés d'origine et les incitera à trouver du travail à l'étranger. D'autre part, les prévisions de la Banque mondiale en matière d'évolution démographique tendent à démontrer que l'on assistera dans le futur à des mouvements migratoires considérables.

Quelques chiffres suffisent à donner une idée de l'ampleur du phénomène. Au cours des années 80, le nombre des personnes s'établissant légalement aux Etats-Unis et dans les autres pays riches industrialisés s'est élevé respectivement à 7,9 millions et 7,3 millions. Par ailleurs, pour cette même période, on estime à environ 6 millions le nombre de personnes entrées clandestinement dans ces pays ce qui porterait le chiffre global à 20 millions d'individus.

De plus, dans les pays du tiers monde, 80 millions de personnes ont franchi les frontières de leur pays natal pour aller travailler ailleurs²². Enfin, il ne faut pas oublier toutes les personnes ayant fui leurs pays d'origine en proie à d'insolubles conflits internes, comme par exemple en Afrique. En l'espace d'une décennie, 120 millions de personnes ont donc passé les frontières ce qui est considérable et unique dans l'histoire des migrations.

Ce chiffre de 120 millions ne cesse de croître de même que le nombre de pays d'émigration et d'immigration croît également. Ces mouvements de population sont en grande partie déterminés par les différences de niveaux de vie existant entre pays. Par exemple, l'écart de PIB entre les Etats-Unis et le Mexique est de 6 à 1, de 11 à 1 entre l'Allemagne et la Pologne. Pour obtenir de meilleurs emplois, des salaires plus importants du fait d'un coût horaire de la main d'œuvre beaucoup plus élevé, des centaines de milliers d'hommes et de femmes n'hésitent pas à se lancer dans une course au paradis. Il convient également de noter que les mesures d'austérité imposées par le Fonds monétaire international (FMI) à certains pays obligent les plus pauvres à envisager l'émigration (domestique ou internationale) comme stratégie de survie.

La mondialisation des marchés, en aiguissant les termes de la concurrence, a donc accentué la tentation migratoire, tentation nourrie d'autres phénomènes, allant de transports plus accessibles aux tensions et crises politiques. En résultent des déplacements de populations et des flux de réfugiés et de migrants. La mondialisation encourage le nomadisme.

Face à ces flux migratoires, les gouvernements manifestent généralement une détermination à intervenir, laquelle se concrétise par la mise en œuvre de politiques restrictives. Augmente alors le trafic clandestin qui s'accompagne d'une véritable industrie de passage orchestrée par des organisations mafieuses.

²² C'est ainsi que des centaines de milliers de jeunes filles originaires des Philippines travaillent comme domestiques à Hongkong, Taïwan ou dans les pays du Golfe. A elle seule, l'Arabie saoudite compte près de 6 millions d'immigrés.

Cette situation tend à exacerber les réflexes racistes et xénophobes de la part des populations des pays d'immigration et à donner force aux idées nationalistes.

Dans leur pays d'accueil, les réfugiés politiques ou « économiques », fuyant leur pays d'origine pour se mettre à l'abri de la détresse et des persécutions suscitent des préoccupations quant au maintien de la paix sociale et de la stabilité intérieure.

Mais au-delà de la mondialisation de l'économie, une autre transformation majeure des relations internationales contrebalance le pouvoir des Etats en matière de contrôle de l'immigration : la montée en puissance des régimes juridiques liés aux droits humains, dans le cadre des Etats et des conventions internationales²³. Cette nouvelle donne confère, dans les pays développés, un rôle stratégique au pouvoir judiciaire lorsque celui-ci s'implique dans la défense des droits des immigrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile contre les décisions du pouvoir exécutif. La problématique de l'immigration se trouve non seulement liée à la mondialisation de l'économie mais également au régime international des droits humains.

Même si les Etats disposent toujours du pouvoir de définir une politique de l'immigration, leurs différentes obligations internationales font que cette politique ne pourra affecter qu'à la marge les réalités migratoires.

La maîtrise du phénomène migratoire nécessite de s'attaquer aux causes réelles de l'immigration et ne peut être envisagée qu'à l'échelle planétaire. La résolution d'un tel problème nécessite une coopération accrue entre Etats et exige des prises de décision sur les dettes extérieures. Comme pour l'écologie, il devient impérieux de déterminer une politique de l'immigration mondiale sous peine de voir se fragiliser davantage le pouvoir des Etats à l'intérieur même de leurs frontières.

²³ Saskia Sassen – Mais pourquoi émigrent-ils ? – Le Monde diplomatique – Novembre 2000

2. LA MONDIALISATION : UNE ATTEINTE A LA SOUVERAINETE ?

A qui profite la mondialisation ?

« Le but de toute transformation sociale est le bonheur des individus et non la réalisation de lois économiques inéluctables ».

Raymond Queneau, 1938

2.1.1 Les acteurs de la mondialisation

La mondialisation impose un environnement en constante évolution (flot incessant d'informations, diversité et flexibilité des flux) dont l'ordre économique, financier ou politique peut être perturbé à tout moment et de n'importe quel coin de la planète.

Dans ce processus auquel il est pratiquement impossible de se dérober, quatre grandes catégories d'acteurs en tirent profit, en subissent les conséquences ou en sont exclus : les individus, les Etats, les entreprises et les organisations transnationales.

Les individus

Nous sommes encore loin d'une mondialisation qui apporterait le bien-être aux quelque 6 milliards d'individus que compte la planète. Au contraire, force est d'admettre que celle-ci s'inscrit plutôt dans une logique manichéenne avec d'un côté un nombre limité de gagnants et de l'autre une grande majorité de perdants²⁴. Très fortement dissymétrique, la mondialisation accentue les inégalités et favorise l'émergence d'une classe élitiste concentrée autour des marchés et des sociétés transnationales.

Elle a par ailleurs entraîné une indéniable « nomadisation » des individus issus de pays défavorisés. En effet, de nombreux facteurs contribuent au déracinement de ces derniers : démographie galopante, absence de perspectives d'avenir, accroissement des rendements rendant beaucoup de bras superflus, précarité des conditions de vie, extension des diasporas, diffusion d'images par satellite suggérant l'existence d'eldorados ... Pour fuir leur condition misérable, les victimes de la mondialisation sont donc souvent contraintes à la mobilité de sorte que certaines communautés jusque là implantées dans un espace et façonnées par le temps se délitent peu à peu et perdent progressivement leur identité culturelle.

Dans le même temps, la mondialisation favorise la concentration des richesses : de 1994 à 1998, la valeur nette cumulée des biens des 200 personnes les plus riches de la planète est passée de 440 milliards de dollars à plus de 1000 milliards de dollars. Le patrimoine des 15 individus les plus fortunés dépasse le PIB total de l'Afrique subsaharienne de même que les avoirs des 84 personnes les plus riches dépassent le PIB de la Chine²⁵. Les actionnaires semblent être les grands gagnants d'une mondialisation qui est avant tout celle des marchés financiers dominés par les fonds d'investissement et les fonds de pension.

²⁴ Près de 3 milliards d'habitants vivent aujourd'hui avec moins de deux dollars par jour ; la consommation d'un ménage africain est en recul de 20% par rapport à il y a 25 ans !

²⁵ <http://www.attac.org/France.passeport>

Les entreprises

Dans cette nouvelle « économie-monde » dominée par la recherche effrénée du profit, les entreprises développent de plus en plus une stratégie globale et élaborent des modes d'action s'appliquant à l'échelle de la planète. De l'automobile à l'agroalimentaire en passant par l'aéronautique ou les télécommunications, toute grande entreprise ne peut ignorer la demande et l'offre mondiales ainsi que leurs perspectives d'évolutions.

De plus, de façon à inspirer confiance aux actionnaires pour attirer leurs investissements et les fidéliser, elles sont tenues d'être les plus efficaces possibles c'est à dire les plus rentables possibles. L'obtention de profits accrus impose la conquête de marchés nouveaux : l'Asie d'abord et l'Amérique latine à un moindre degré constituent des gisements extraordinaires de consommateurs. Dans ces zones, la demande est très forte car, après des siècles de misère et d'oppression, les gens sont avides d'acquiescer ce qu'il y a de plus sophistiqué.

Face à cette augmentation de la demande, on assiste de façon mécanique à une mondialisation de l'offre. Ainsi, dans le secteur automobile, les pays d'Asie mettent sur pied des projets grandioses pour pouvoir rivaliser avec les grandes entreprises occidentales.

Par ailleurs, un nombre important d'éléments pousse les entreprises à considérer la planète comme terrain de déploiement : effondrement des prix de transport, pays à bas salaires propices aux délocalisations, constitution de réseaux pour mieux maîtriser les chaînes de production, de la matière première au consommateur final. Depuis les années 1970, le phénomène de délocalisation n'a cessé de se développer, non seulement pour les biens matériels mais également pour les productions immatérielles (saisie au kilomètre de textes, opérations comptables ...).

« La mondialisation favorise la création de véritables firmes-réseaux qui tendent à n'être plus que des centres d'impulsion et de distribution, externalisant tout ce qui ne constitue pas le noyau dur de leurs compétences²⁶ ». Pour survivre face à la concurrence, les grands groupes industriels sont de plus en plus obligés de rechercher des alliances, souvent tripolaires, associant trois groupes, américain, européen et asiatique de façon à peser sur chacun des espaces d'intégration économique que sont l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie maritime. Ce sont ces grandes entreprises transnationales qui maîtrisent le commerce et créent la richesse. « Le chiffre d'affaires de la General Motors est plus élevé que le produit national brut (PNB) du Danemark, celui de Ford est plus important que le PNB de l'Afrique du Sud, et celui de Toyota dépasse le PNB de la Norvège²⁷... »

Enfin, il est important de noter que la libéralisation accrue du commerce international risque d'entraîner une « marchandisation » de tous les domaines de l'existence humaine (santé, éducation, religion) ainsi qu'un brevetage du vivant, ce qui pose à la fois des problèmes éthiques et philosophiques. Cette commercialisation du vivant tend à repousser voire à faire disparaître les limites du sacré et à transformer l'homme en simple objet marchand.

²⁶ Philippe Moreau Defarges – La mondialisation – Collection Que Sais-je ? - PUF

²⁷ Ignacio Ramonet – Géopolitique du chaos – Editions Folio actuel

Les Etats

Face à l'expansion tentaculaire de certaines entreprises transnationales, que pèsent désormais les Etats ?

Pour définir la puissance d'une Nation, on a généralement recours à trois critères génériques : sa puissance militaire, sa population et son potentiel économique. L'évaluation de ce potentiel repose sur les performances de l'Etat dans les domaines de la technologie et du commerce international ainsi que sur les indicateurs économiques classiques (PIB/habitant et PNB)²⁸.

Or, nous l'avons vu, alors même que nous rentrés de plain-pied dans la troisième révolution industrielle, celle des industries électroniques, le poids des Etats par rapport à celui des grandes entreprises devient presque négligeable. Dans un monde hyper vélocité où le contrôle des flux est devenu un enjeu majeur, la plupart des Etats voient leur influence décliner. Les flux financiers constitués des investissements directs étrangers, des investissements de portefeuille (soit trois fois le PNB d'un pays comme la France) et du marché des changes (2200 milliards de dollars chaque jour) représentent une masse économique considérable²⁹. Par la grâce des flux, les lois nationales ont de plus en plus tendance à perdre de leur efficacité, notamment dans le domaine technologique.

C'est ainsi que, peu à peu, les Etats voient des pans de souveraineté s'écrouler, la mondialisation entraînant une mutation de leur pouvoir régaliens. Désormais, les grandes décisions sont prises dans des cadres internationaux, la plupart du temps dominés par les Etats-Unis, la seule hyper puissance du moment.

Notons qu'un pays comme la France, puissance moyenne au regard des critères énoncés, dispose d'atouts (entreprises performantes et concurrentielles, économie relativement prospère) lui permettant de tirer profit de la mondialisation mais parfois au détriment de son identité et de sa culture.

Les organisations transnationales

La mondialisation favorise l'apparition d'un nombre croissant d'acteurs transnationaux. En premier lieu, il convient de mentionner le développement des opinions publiques, certes d'abord nationales mais se répondant et s'enchevêtrant de plus en plus. Ce phénomène est encouragé par la montée en puissance des médias qui structurent de plus en plus l'environnement politique du fait de leur rôle clé dans l'information et les choix politiques des électeurs.

La mondialisation combine également deux autres spécificités : la densité, la rapidité des réseaux d'informations dont l'exemple le plus parlant est Internet, permettant de relier entre eux des millions d'ordinateurs et de constituer ainsi des espaces supra étatiques à la fois dans les domaines économique, culturel, social et médiatique ; l'existence d'enjeux (de l'environnement aux droits de l'homme) suscitant des solidarités et des mobilisations dépassant largement le cadre des Etats nationaux.

²⁸ Une nation sera d'autant plus puissante économiquement qu'elle sera capable de produire des richesses, contrôler les flux (commerce international, transport, télécommunications, Internet) et posséder une réelle marge d'intervention et de régulation (monnaie de référence, contrôle des normes, institutions, langue de référence ...).

²⁹ A titre de comparaison, notons que la dette des PED s'élève à 2500 milliards de dollars.

Mais la mondialisation, c'est aussi l'émergence d'une scène publique mondiale où se côtoient de plus en plus d'ONG (180 au début du XX^e siècle, plus de 5000 aujourd'hui). Ces ONG se posent en défenseurs de valeurs morales universelles, telles que les droits de l'homme (Amnesty international), l'assistance humanitaire (Médecins sans frontières) ou bien encore le devoir de laisser une planète « propre » aux générations futures (Greenpeace). Ce foisonnement d'organisations témoigne de la formation confuse d'une société civile mondiale confrontée aux mêmes défis et se reconnaissant dans les mêmes valeurs. Nombre d'enjeux, issus de la modernité occidentale, ont désormais une résonance mondiale et donnent lieu à des débats dans des enceintes mondiales certes dominées par les Etats mais où se joignent des structures diverses imbriquant opinions nationales et opinion mondiale. De tels forums, dont quelques exemples ont été évoqués précédemment dans le domaine de l'environnement, favorisent la cristallisation de solidarités transnationales et doivent donc être encouragés.

Ainsi, du fait de la mondialisation et de toutes ses conséquences, le pouvoir des Etats se trouve confronté aux aspirations souvent divergentes émanant soit d'individus, d'entreprises ou bien encore de mouvements transnationaux. Dans ces conditions, comment l'Etat doit-il s'y prendre pour préserver sa souveraineté et conserver une marge d'intervention face aux grands problèmes contemporains ?

2.1.2 Les tensions de la mondialisation

Il convient d'insister sur le fait que la mondialisation repose sur l'économie de marché dont le moteur est la recherche du profit, dans un environnement particulièrement concurrentiel. Cette compétition est une source possible de distorsions qui seraient liées à des inégalités difficilement supportées. Elle peut également engendrer des effets de domination et de troubles liés aux ajustements structurels sur les budgets et les déficits extérieurs³⁰ ainsi qu'aux ajustements sectoriels. La mondialisation comporte des risques importants de dérive³¹, contribue à instaurer une véritable dictature des marchés et met à l'écart un nombre considérable d'individus. Si l'on considère le chiffre d'affaires global des 200 principales entreprises de la planète, son montant représente plus du quart de l'activité économique mondiale ; et pourtant, ces 200 firmes n'emploient que 18,8 millions de salariés, soit moins de 0,75% de la main d'œuvre planétaire³².

Pour autant, pour ceux qui n'ont pas, la misère cesse d'être une fatalité à laquelle on s'abandonne. L'explosion démographique, la conscience confuse qu'il est possible d'échapper à la pauvreté et à la précarité rendent particulièrement prégnante l'exigence de développement. Les sociétés du Tiers Monde sont inexorablement attirées dans la compétition mondiale. La modernité occidentale est perçue comme le mode d'accès privilégié à la prospérité et à la liberté pour des milliards de personnes qui en sont privées. Dans le monde en développement, une cassure se forme entre ceux qui n'ont pas et qui sentent qu'ils peuvent avoir et l'énorme masse de ceux qui n'ont pas et n'auront pas. Pour réussir, les premiers exploitent à plein leurs deux principaux atouts : une main d'œuvre bon marché et l'utilisation de techniques amorties donc peu onéreuses.

³⁰ imposés, le plus souvent, par les grandes instances économiques que sont le Fonds Monétaire international et la Banque Mondiale

³¹ cf problèmes de sécurité alimentaire (farines animales, organismes génétiquement modifiés)

³² Ignacio Ramonet – Géopolitique du Chaos – Editions Folio actuel

C'est ainsi que ces pays réussissent à se placer dans des secteurs qui étaient naguère l'apanage des pays riches (textile, sidérurgie, chantiers navals, automobile, électronique et services informatiques). Quant aux exclus de la mondialisation, leur seule possibilité de survie repose sur l'exportation de produits bruts, l'endettement et le recours à l'aide internationale.

Face à une telle situation, les pays riches se trouvent confrontés à un enchaînement de dilemmes. Tout d'abord, la conscience moralisatrice qui caractérise les démocraties avancées les incite à soutenir le développement des pays pauvres d'autant plus que la croissance de ces pays ouvre des marchés à croissance très rapide. Pourtant, ces pays, en se développant, vont venir les concurrencer dans des secteurs particulièrement vulnérables dans la mesure où ceux-ci emploient des travailleurs peu qualifiés difficiles à reconverter. Par ailleurs, les écarts de coût de travail rendent la compétition déloyale de même que les délocalisations ont pour effet de détruire de nombreux emplois dans les pays bénéficiant d'une protection sociale forte.

La mondialisation est donc une dynamique profondément inégalisatrice. D'un côté, elle met en concurrence des pays dont les niveaux de vie et les politiques sociales n'ont rien de comparable, de l'autre elle favorise l'émergence de quelques pôles bénéficiant d'une forte croissance ou d'un emplacement géographique privilégié³³. Peu à peu semble se dessiner le modèle archipel que nous décrit Ignacio Ramonet dans son ouvrage « Géopolitique du chaos »³⁴ : îles, de plus en plus nombreuses, de pauvres, d'exclus au Nord ; îlots, de plus en plus concentrés, de riches, de nantis au Sud. Cette tendance suscite des tensions à l'intérieur même des sociétés, opposant le plus souvent des catégories de populations entre elles.

Ceci a bien sûr des conséquences sur le rôle que doit jouer l'Etat. La mondialisation, parce qu'elle peut constituer un agent de fragmentation des entités politiques, fragilise et remet en question la souveraineté des Etats.

2.2 La souveraineté des Etats peut-elle être menacée ?

2.2.1 Rappel sur les fondements de la souveraineté des Etats

Dans sa forme contemporaine, l'Etat se fonde sur un territoire aux limites fixes et reconnues que sont ses frontières et a la charge de la population habitant ce territoire. A l'intérieur de ses frontières, il n'est en principe soumis à aucune autorité supérieure et dispose ainsi en théorie d'une souveraineté pleine et entière acceptée par les autres Etats.

L'Etat, pour affirmer sa légitimité, doit être en mesure de garantir la paix civile entre ceux placés sous son pouvoir et à protéger ces derniers contre toute agression extérieure. L'Etat souverain est également un espace indépendant de législation, laquelle est décidée, dans les démocraties, par le peuple ou ses représentants.

Enfin, L'Etat s'impose généralement comme le cadre d'une solidarité institutionnelle entre riches et pauvres, bien portants et malades, actifs et non actifs, se substituant aux solidarités traditionnelles.

³³ région de San Diego aux Etats-Unis, Tijuana au Mexique ou bien l'ensemble Hong-Kong-Shenzen-Guangzhou

³⁴ cf également Pierre Veltz dans « Mondialisation, villes et territoires, l'économie d'archipel », PUF, 1996

Que ce soit dans le domaine de l'écologie ou dans celui des différentes formes d'ingérence qui caractérisent notre époque, nous avons clairement perçu que la mondialisation perturbe l'ensemble des fonctions normalement dévolues à l'Etat pour l'exercice de sa souveraineté. En effet, il faut le répéter, le processus de mondialisation a profondément bouleversé le système international avec d'une part l'apparition de multiples acteurs transnationaux et d'autre part l'existence de flux multiformes sans cesse plus nombreux entre les différents points du globe.

En outre, parallèlement à cette interdépendance croissante des Etats et des économies, la multiplication des médias, des systèmes de télécommunications et de surveillance ont rendu les souverainetés nationales de plus en plus aléatoires. Enfin, dans le même temps, par réaction, la mondialisation a également provoqué une montée en puissance des crispations identitaires et un regain nationaliste, lequel s'appuie sur le postulat pluriséculaire affirmant que toute sécurité exige une population homogène (même langue, même religion) sur un territoire homogène. C'est ainsi que le nombre d'états ne cesse de croître, passant de moins de 50 à la fin du XIXe siècle à presque 200 aujourd'hui.

Il existe donc une sorte d'oscillation stratégique entre d'un côté mondialisation et de l'autre côté atomisation qui, si elle devait s'emballer, mettrait certainement en danger la stabilité de l'équilibre mondial.

2.2.2 Vers une négation des frontières ?

La mondialisation semble donc avoir entraîné une remise en cause des frontières tant par le haut (transnationalisation) que par le bas (particularismes). Ces phénomènes ont souvent contribué, de facto, à s'affranchir de l'Etat et de ses limites territoriales.

Jusqu'à la fin de la guerre froide, les relations internationales étaient dominées par des rivalités et des conflits entre acteurs étatiques (cf Raymond Aron dans Paix et Guerre des Nations) alors qu'aujourd'hui, le système international se caractérise surtout par la coexistence d'un système « stato-centré » (les Etats) et d'un monde « multi-centré » (les acteurs transnationaux). Dès lors, il est inévitable que les différences de logique entre les acteurs souverains et les acteurs sans souveraineté engendrent des turbulences. La fin du monopole des Etats comme acteurs de la scène internationale conduit à s'interroger sur la négation des frontières comme conséquence de la mondialisation du fait qu'un nombre croissant d'intervenants, générateurs de flux et de biens, de capitaux et d'investissement ne s'inscrivent plus dans un cadre étatique territorialisé mais le transcendent et l'outrepassent.

Les pôles de décision et de pouvoir du système international se trouvent donc aujourd'hui de plus en plus diffus et délocalisés. Des mouvements transfrontaliers économiques et financiers, mais aussi culturels ou religieux, contournent en permanence les Etats et leur autorité, créant ainsi l'illusion d'une négation des frontières.

Parallèlement à ce phénomène, on assiste depuis la fin de la guerre froide à une montée du particularisme, largement motivé par un mouvement de refus de la mondialisation de la part de ceux qui en sont exclus ou qui en redoutent les effets : « la mondialisation va créer, en réaction contre elle-même, un langage de frustration, qui va déboucher sur la

recherche du refus identitaire »³⁵. Ce type de réaction, particulièrement sensible dans les pays d'Europe centrale et orientale, met en péril le fondement même de l'Etat dont l'existence implique une forme d'allégeance des individus qui doit l'emporter sur toute autre (familiale, tribale, religieuse, raciale, ethnique ...). La plupart des fondamentalismes religieux puisent leur légitimité dans un rejet d'une mondialisation, symbole de la puissance diabolique du monde occidental.

Enfin, à l'opposé, au sein même de l'Europe occidentale, on observe de nombreuses revendications identitaires de la part de régions riches (Catalogne en Espagne, Lombardie en Italie) qui souhaitent s'affranchir de l'Etat pour pouvoir profiter plus directement des bénéfices de la mondialisation. Ainsi, l'effritement de la souveraineté des Etats combinés aux replis identitaires résultant de la mondialisation fragilisent-ils les Etats et leurs frontières actuelles. Pour reprendre l'expression d'un politologue américain, M. Lipset, l'étau des Etats se resserre entre l'infiniment grand et l'infiniment petit.

Pour autant, peut-on en déduire que l'on assiste à une négation des frontières ?

Il serait plus judicieux de dire que le processus de mondialisation contribue à leur redéfinition, tant à un niveau infra (décentralisation) que supra national. En effet, l'Etat et le territoire ne sont pas des notions appelées à disparaître mais plutôt à s'adapter dans le cadre d'une souveraineté partagée et élargie ouvrant ainsi une ère nouvelle dans le domaine des relations internationales. Les gouvernements ne peuvent plus traiter les grands problèmes de façon unilatérale : le changement appelle des réorganisations dans la manière de gérer les choses et les hommes ce qui peut parfois entraîner des tensions et des risques politiques. « Ceci n'implique pas la fin des Etats nationaux, mais plutôt le fait que l'exclusivité et la finalité de leur compétence ont changé. »³⁶ Si la mondialisation semble bien être un processus structurel auquel les Etats ne peuvent se soustraire, ils n'en demeurent pas moins en mesure d'exercer une certaine influence sur son déroulement. Pour ce faire, la mondialisation doit absolument se traduire par une mutation des relations entre Etats :

- coopération accrue pour relever les défis globaux (écologie, drogue, immigration,...) auxquels ceux-ci sont confrontés sous les traits d'une souveraineté partagée.
- collaboration étroite avec les acteurs transnationaux.

Ce changement de posture des Etats va certes contribuer à rendre les frontières toujours plus floues entre les affaires internes et externes. L'émergence d'un nouvel ordre international paraît donc inéluctable mais il serait faux de dire qu'il va conduire à la négation des frontières. On vit désormais dans un monde où la relation internationale dépend de plus en plus du partage de souveraineté que l'Etat veut bien concéder.

2.2.3 La création de nouveaux espaces

Tous les changements rapides et formidables induits par la mondialisation ont un fort pouvoir déstabilisateur pour la plupart des dirigeants politiques. L'Etat n'étant plus l'unique acteur du jeu international, il ne peut remplir seul les fonctions que la philosophie classique lui attribuait à savoir le monopole de la violence, la défense de la monnaie et la garantie de l'ordre.

³⁵ Bernard Badie – Cahiers du CHEAr- printemps 2000

³⁶ Saskia Sassen, sociologue à l'université de Chicago

D'autre part, l'omnipotence du couple paradigmatique « communication-marché » rend incontournable l'expansion des marchés financiers et des contenus (programmes de télévision, échange de données, circulation des dépêches) que véhiculent les nouvelles techniques de la communication et de l'information.

Cette cascade de bouleversements modifie les règles du jeu et laisse partiellement impuissants nos décideurs politiques. Ils n'en réclament pas moins une modernisation et une adaptation aux temps nouveaux. Pour faire face aux défis posés par la mondialisation et préserver leur souveraineté dans des domaines « primaires » aussi vitaux que la santé, l'éducation ou la Défense, une des voies possibles, pour les Etats, reste la constitution d'unions régionales. En effet, l'intégration régionale, si elle repose sur des frontières légitimes et consenties, peut avoir un rôle protecteur d'intermédiaires entre les Etats et le monde extérieur, c'est à dire extra régional.

C'est ainsi que se multiplient les fusions régionales qui tendent à rapprocher des Etats pour les intégrer dans des espaces économiques, commerciaux voire politiques. Ce modèle fédérateur et en particulier son embryon économique, se reproduit dans de nombreuses régions de la planète, où fleurissent les zones commerciales intégrées :

- En Amérique du Nord, l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique,
- En Amérique du Sud, le Mercosur entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay,
- En Afrique du Nord, l'Union du Maghreb arabe (UMA) entre le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Lybie et la Mauritanie,

En Afrique du Sud, au Proche-Orient, autour de la mer Noire, en Asie-Pacifique, on assiste également à ce mouvement de régionalisation qui introduit une dimension médiane entre le local et le global.

Toutefois, la construction régionale n'est pas forcément régulatrice, comme l'a prouvé la crise asiatique. En outre, elle peut contribuer à l'affaiblissement du lien territorial et à l'évolution de la notion de nationalisme, favorisant par là même les phénomènes de crispations identitaires déjà évoqués. Portée par la mondialisation, chaque processus de régionalisation reste façonné par les caractères, l'histoire, les conflits de la région concernée.

L'Union Européenne, parce qu'elle constitue une forme relativement aboutie de régionalisation, peut-elle constituer un modèle d'intégration régionale ? Préfigure-t-elle un système de gouvernance à l'échelle mondiale ?

En fait, l'Europe est une réalité hybride. Ce n'est ni un Etat, ni une fédération mais une mise en commun de souverainetés. Elle tend à prouver l'idée que des systèmes de régulation issus de multiples acteurs peuvent fonctionner de façon simultanée, à plusieurs niveaux et avec des approches et des dialectiques parfois différentes.

Fort de l'exemple européen, peut se dégager une vision optimiste consistant à affirmer que la constitution d'ensembles régionaux est la meilleure approche pour coller aux réalités de la mondialisation et pour bâtir un système de rapports apaisés entre Nations. Certains auteurs, dont Bernard Badie, pensent que l'émergence d'unions régionales traduit, pour les Etats, la tentative de compenser la mondialisation qui défait leur souveraineté nationale, de façon à ne pas tout perdre.

2.3 Les économies parallèles »

Soumis à plusieurs forces soit de fusion ou, dans certains cas, de fission, les Etats voient leur souveraineté s’effriter. Parallèlement à ce mouvement, on assiste à une montée inquiétante de la corruption, l’extension de réseaux mafieux et le développement d’une économie souterraine, autant de facteurs qui contribuent à menacer encore davantage la souveraineté des Etats.

2.3.1 Le pouvoir des narcodollars

Si on place le phénomène mafieux dans une perspective historique, le trait majeur qui en ressort est une constante internationalisation des grandes mafias³⁷. Depuis quelques années, on constate cependant une nette intensification de ce phénomène avec l’industrialisation du trafic de stupéfiants. Cette activité criminelle fournit aux grandes organisations mafieuses les leviers nécessaires pour intervenir dans la sphère économique mondiale, selon une logique transnationale de développement en réseaux, caractéristique de la mondialisation³⁸. Non seulement une telle activité présente-t-elle une menace pour les citoyens et les collectivités parce que des vies humaines sont en danger du fait de l’usage de certaines drogues mais elle constitue également « une menace mondiale qui risque de saper le fondement démocratique et économique des sociétés du fait de l’investissement de capitaux illégaux par des cartels internationaux, de la corruption, de l’affaiblissement des institutions et de la perte de confiance dans la primauté du droit »³⁹. La criminalité organisée opère désormais à l’échelle mondiale et s’emploie à subvertir ses adversaires traditionnels que sont les Etats comme cela est actuellement le cas dans l’ex URSS. Selon la formule de Jean Ziegler, le crime organisé privatise l’Etat.

Dans la région Asie, par exemple, les revenus du crime organisé, issus non pas d’un travail mais d’un « interdit » se chiffrent désormais en milliards de dollars, lesquels sont blanchis sur les places financières locales ou dans l’immobilier. Ainsi, il peut exister, pour certains états, des liens étroits entre finance, crime organisé et performance économique. Il est dès lors évident que, d’un point de vue strictement macroéconomique, cet afflux d’argent « sale », sous les formes diverses empruntées par le blanchiment, n’est pas sans influence sur l’activité économique à une échelle globale : il ne peut qu’avoir un effet perturbateur sur les équilibres financiers mondiaux. Le problème majeur posé par la circulation des narcodollars est de savoir quelle est la part réellement prise par cette économie souterraine, au milieu des activités régulières. Par le jeu de la cotation permanente, d’énormes masses de capitaux passent de main en main, autour de 1500 milliards de dollars par jour, ce qui représente 5 fois le budget annuel d’un pays comme la France. C’est une échelle de grandeur complètement décalée par rapport à l’économie réelle puisque les exportations mondiales, de biens et services sont 100 fois moins importantes (18 milliards de dollars par jour). Les flux financiers occultes accentuent le déphasage entre sphère financière et économie réelle et augmentent l’instabilité financière liée au phénomène de mondialisation.

³⁷ triades chinoises, boryokudan japonais, maffya turque, cartels d’Amérique latine ...

³⁸ Citons à cet égard, Bernard Badie « le réseau est le contraire de l’Etat »

³⁹ The G8 research group at the university of Toronto

Economie légale et économie criminelle peuvent donc en arriver à interagir l'une sur l'autre avec des effets souvent dramatiques, comme par exemple au Mexique, au Japon ou en Russie. « Selon les estimations d'Interpol de 1995, les cartels criminels de la Fédération de Russie disposaient ensemble à cette date de plus de 40% du PNB »⁴⁰. Les narcodollars, et par extension toutes les masses financières issues de l'économie criminelle, constituent ainsi un double péril : non seulement ils participent activement à l'affaiblissement géopolitique de l'Etat mais ils peuvent également contribuer, dans certains cas, à sa déstabilisation, voire dans des cas extrêmes, à son anéantissement socio-politique.

2.3.2 Les paradis fiscaux

Pour recycler l'argent de la drogue, de la corruption et des activités mafieuses (racket, proxénétisme massif, trafic de stupéfiants, d'armes ou d'êtres humains), divers circuits occultes sont empruntés par les organisations délinquantes ou criminelles. « A l'heure des réseaux informatiques d'Internet, du modem et du fax, l'argent d'origine frauduleuse peut circuler à grande vitesse d'un compte à l'autre, d'un paradis fiscal à l'autre, sous couvert de sociétés off shore, anonymes, contrôlées par de respectables fiduciaires généreusement appointés »⁴¹.

Les possibilités de fraude et d'évasion fiscale ont été considérablement accrues par les évolutions des deux dernières décennies à savoir d'une part le développement du commerce international et des transactions qui s'y rapportent et d'autre part l'existence d'un nombre croissant d'intermédiaires entre le pays de départ et celui de destination, avec une réduction significative des coûts de transport des marchandises. Dans ce contexte, « l'Etat doit opérer un prélèvement fiscal sur une matière qui peut lui échapper sans grande difficulté, puisque les entreprises comme les particuliers ont toute latitude pour pratiquer ce que l'on appelle un shopping fiscal »⁴².

La lutte contre la criminalité financière se heurte donc à l'absence de victimes directes facilement identifiables, ce qui peut expliquer la relative impuissance des Etats à endiguer ce phénomène. Ce constat pessimiste ne doit pas pour autant conduire à accepter une mondialisation sans lois. Deux axes prioritaires d'effort se dégagent : la lutte contre le blanchiment de l'argent provenant d'activités illégales et la lutte contre l'existence de paradis fiscaux à proximité des grands pôles d'activité⁴³. Ceux-ci servent notamment à abriter les sommes résultant de la fraude fiscale ou de la corruption transnationale (détournements de subventions et de fonds internationaux). Si l'on prend l'exemple de la Principauté de Monaco, il apparaît que « le volume des transactions financières qui peuvent être effectuées par des administrateurs de sociétés offshores pour le compte d'ayant droits économiques dont l'identité réelle reste impossible à vérifier est considérable »⁴⁴.

⁴⁰ Jean Ziegler – Les seigneurs du crime – Les nouvelles mafias contre la démocratie – Le Seuil – Paris 1998&

⁴¹ Appel de Genève de l'association ATTAC – Décembre 1996

⁴² Rapport parlementaire d'information de M. Brard n° 1802

⁴³ Les sommes qui transitent dans ces lieux chaque année sont estimées à 5000 milliards de dollars selon un rapport de l'ATTAC sur les paradis fiscaux.

⁴⁴ Rapport parlementaire d'information de M. Montebourg n° 2311 sur la Principauté de Monaco

De façon à assurer leur notoriété, leur prospérité et favoriser leur développement économique, certains Etats dans le monde, clairement identifiés, ont choisi de faire de leur territoire un lieu d'exemption fiscale qui attire un afflux de capitaux souvent issus d'activités illicites⁴⁵. Tous ces territoires, de par l'immunité qu'ils offrent, secret bancaire absolu et anonymat, contribuent à faire de la criminalité économique l'élément fédérateur de toutes formes de criminalité (corruption, exportations illégales d'armement, terrorisme, trafic de stupéfiants ...).

Les paradis fiscaux attirent également tous ceux qui refusent la solidarité par l'impôt, laissant à leurs concitoyens le soin d'en acquitter la charge. Cette fuite de capitaux conduit donc à un appauvrissement relatif des Etats et constitue une atteinte aux valeurs culturelles et sociales de la démocratie. La marginalisation de ces pays en leur interdisant toute forme de coopération sur la scène internationale constitue une voie possible de lutte contre l'existence de paradis fiscaux.

C'est ainsi que les 15 et 16 octobre 1999, à Tampere en Finlande, la présidence française du Conseil de l'Union européenne a adopté une série de conclusions invitant les Etats-membres d'une part « à mettre en œuvre intégralement, y compris dans tous leurs territoires dépendants les dispositions de la directive européenne anti-blanchiment et d'autre part à conclure des accords avec des centres offshore de pays tiers afin d'assurer une coopération efficace et transparente en matière d'entraide judiciaire ».

Pour endiguer ce fléau, il est loisible de se poser la question de la pertinence d'un droit d'ingérence mondiale contre la criminalité financière. Mais cette pression internationale supposerait l'instauration et la mise en application de lois dans les relations économiques mondiales. L'ONU, l'OCDE, l'OMC, la Commission européenne, la Banque mondiale, le FMI et des organismes spécialisés comme le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI) sont conscientes de l'ampleur du phénomène et multiplient les déclarations d'intention même si, pour le moment, il s'agit plus de velléités de remise en ordre que de volonté réelle de s'attaquer simultanément aux trois aspects du problème : évasion fiscale, blanchiment et corruption.

En fait, tant qu'il n'y aura pas de lois, de tribunaux et de police économique dans l'espace financier international, la finance continuera de s'ébattre hors les lois. « Devant l'introduction progressive de nos systèmes économiques et politiques, la globalisation, ainsi que l'émergence préoccupante des faits de délinquance économique et financière, l'absence d'un ordre pénal international se révèlent préjudiciables à plus d'un titre : à la complexité et à la relative inefficacité des réponses élaborées par les institutions internationales, se surajoute le risque d'un glissement sécuritaire en contradiction avec les principes essentiels de l'état de droit et de la démocratie. »⁴⁶

Ainsi, on peut légitimement se demander si le crime organisé ne risque pas de constituer la phase paroxystique du développement du système capitaliste.

⁴⁵ le Forum de stabilité financière a identifié 42 paradis fiscaux dont une dizaine sont en Europe (Andorre, Chypre, jersey, Monaco, Suisse ...). L'OCDE, quant à elle, a établi une liste de 47 juridictions connues pour leurs activités de blanchiment, correspondant à des Etats indépendants ou à des territoires autonomes dépendant d'une grande puissance ou liés à elle.

⁴⁶ Stefano Manacorda, « Pour un corpus juris », « Noir, gris, blanc-les contrastes de la criminalité économique », Les cahiers de la sécurité intérieure, N°36, La Documentation française, Paris, 1999.

3. QUELLES PERSPECTIVES POUR LES GENERATIONS FUTURES ?

3.1 Vers un nouveau paysage politique

3.1.1 La troisième voie politique

La décennie 80 a été globalement marquée par le néolibéralisme sous l'impulsion des politiques menées par Margaret Thatcher au Royaume-Uni et Ronald Reagan aux Etats-Unis. La décennie 90, surtout à partir des victoires électorales en 1997 de Tony Blair au Royaume-Uni et de Lionel Jospin en France, a été au contraire dominée par une social-démocratie rénovée et par des gouvernements dits progressistes. « Ces gouvernements se sont efforcés d'adapter leurs instruments d'intervention traditionnels (politique économique de redistribution, protection sociale, réglementation) à la nouvelle donne économique imposée par la mondialisation tout en défendant les valeurs de justice et de solidarité.»⁴⁷

Cette politique, défendue et popularisée par Tony Blair et Bill Clinton, constitue en quelque sorte une troisième voie entre un conservatisme de gauche et un néolibéralisme de droite. Elle considère la mondialisation comme un fait incontournable et cherche à en maîtriser les conséquences les plus négatives de façon à lui donner un visage humain. Enfin, en l'absence d'alternative à la démocratie et à l'économie de marché, elle prône une redéfinition du rôle de l'Etat dans l'économie.

La 3^{ème} voie politique tend à se généraliser, tout au moins dans les démocraties occidentales, et les forces politiques se positionnent de plus en plus au centre d'autant plus que les classes moyennes, le cœur électoral des forces centristes, se satisfont globalement de la mondialisation tout en étant inquiètes face à ses conséquences les plus nuisibles et les plus visibles. Le discours politique centriste tourne donc autour de la maîtrise du phénomène.

A cet égard, l'utilisation de plus en plus fréquente de termes comme « gouvernance » ou « régulation » à la place de « gouvernement » ou « pouvoir » est assez symptomatique et démontre la nécessité de penser le paysage politique en des termes nouveaux. Pour autant, si l'économie de marché constitue une réalité incontournable, cela ne signifie pas qu'il faille rejeter en bloc le concept d'Etat-providence. Seule une autorité publique peut garantir l'accès universel à des soins de qualité, le développement des connaissances et de la culture, l'assurance d'un emploi et une protection sociale pour tous.

L'émergence d'un consensus centriste au sein des principales forces politiques traduit une évolution du paysage politique et du clivage traditionnel droite-gauche. Le débat actuel a de plus en plus tendance à opposer les acteurs politiques classiques à des acteurs non politiques (les entreprises ou les exclus par exemple).

Pourtant, ce paysage est susceptible de continuer à évoluer. Eddy Fougier, chercheur à l'IFRI et spécialiste des questions liées à l'évolution des idées et des mouvements politiques, envisage trois scénarios. Le premier est celui de la reconstitution de nouveaux clivages politiques forts, notamment en cas de crise liée à la mondialisation. Il opposerait d'une part des forces conservatrices défendant en particulier les intérêts des petits

⁴⁷ <http://www.ifri.org> – Les trois voix (Mobilisation, gouvernance et politique) – Eddy Fougier – Juillet 2000

actionnaires et d'autre part une force progressiste comprenant le centre-gauche actuel et une partie de la gauche radicale. Le second scénario s'appuie sur une convergence progressive vers le centre. Dans ce cas de figure, les actionnaires deviendraient de plus en plus soucieux du respect par les entreprises de normes sociales ou environnementales, tandis que les contestataires exigeraient une « maîtrise » de la mondialisation. Le troisième scénario est celui de la politisation de ces différentes voix où les groupes d'actionnaires se transformeraient en partis politiques et les forces centristes constitueraient de vastes coalitions. Enfin, les exclus seraient représentés par une importante force radicale regroupant des groupes hétérogènes mais mue par le même nationalisme et la même foi anti-capitalisme.

Si le deuxième scénario semble aujourd'hui le plus plausible, il convient néanmoins de ne pas négliger le troisième qui s'appuie sur la résurgence de clivages politiques fortement marqués et potentiellement conflictuels. Dans tous les cas, il apparaît clairement que le mouvement de mondialisation a ou va avoir des répercussions directes dans le mode de fonctionnement des démocraties. Parce qu'elle est intrinsèquement inégalitaire, la mondialisation suppose une réaction de la part des régimes démocratiques avec un recentrage marqué et volontariste sur des secteurs prioritaires tels que l'éducation, la lutte contre la précarité et le chômage, l'innovation technologique, la santé ou bien encore l'environnement. D'autre part, comme le souligne le philosophe Pierre-André Taguieff⁴⁸, il ne faut pas que cette nouvelle forme de démocratie devienne une démocratie des individus sans inscription territoriale particulière, à la fois virtuelle et planétaire, transétatique et postnationale. Au contraire, il doit y avoir autant de démocraties qu'il y a de peuples, de nations, de communautés politiques.

Ainsi, même si la troisième voie semble constituer la solution politique la plus rationnelle et la plus respectueuse de la dignité des individus pour les démocraties occidentales, en aucun cas il ne faut imaginer pouvoir projeter ce type de modèle dans des pays éloignés culturellement, qui connaissent des écarts très importants de développement ou qui n'ont pas encore la maturité politique suffisante.

3.1.2 Gouvernance et régulation : vers une politique mondiale ?

Quels que soient leurs continents d'appartenance, les Etats et de leurs gouvernements sont désormais dans l'obligation de composer avec les trois caractéristiques majeures de la mondialisation, le trépied sur lequel celle-ci repose à savoir l'économie de marché, le libéralisme politique et économique et enfin le modèle moral dominant et politiquement correct des droits de l'homme. Pour les Etats, cette nouvelle donne implique une remise en question en profondeur pour continuer à peser dans le jeu international, tout en s'appuyant sur une politique sociale respectueuse des individus. Selon le mot de Bill Clinton, il s'agit de « mettre de l'humanité dans l'ordre mondial ». Cela suppose la mise en place d'institutions saines afin de pouvoir gérer les affaires publiques et établir des relations concrètes entre l'Etat, le secteur privé et la société civile. Dans cette optique, les Nations Unies ont défini des programmes dits de bonne gouvernance s'adressant aux pays en voie de développement et qui s'appuient à la fois sur des élections justes et libres pour mettre en place des organes législatifs et judiciaires efficaces, une gestion responsable et transparente des secteurs public et privé, une décentralisation du processus

⁴⁸ Les ravages de la mondialisation heureuse – Le Figaro – jeudi 5 octobre 2000

de prise de décision avec des institutions locales fortes et enfin, une organisation dynamique de la société civile.

« La bonne gouvernance sous-entend que toute autorité ne détient son pouvoir que par délégation, et qu'elle doit donc être responsable devant une autre autorité, à laquelle les mêmes principes s'appliquent et vis-à-vis de qui elle doit être transparente »⁴⁹. Cette bonne gouvernance peut s'appliquer aussi bien au conseil d'administration d'une entreprise responsable devant ses actionnaires et soumis au regard scrutateur des analystes financiers, aux organisations gouvernementales nationales ou internationales, aux médias ou encore au gouvernement d'un Etat. Si, en théorie, ce principe de bonne gouvernance correspond bien aux principes éthiques omniprésents dans les débats politiques occidentaux, force est de constater que dans les faits, on est encore très éloigné d'une société aussi idéale, notamment dans certains pays en voie de développement. En effet, trop souvent, les hommes politiques restent impuissants face à une mondialisation dont il est difficile d'identifier les acteurs et les mécanismes.

Parce qu'elle implique le respect d'un environnement juridique international et l'adoption de règles de transparence en matière économique et statistique, la bonne gouvernance constitue un point clef de la prévention des crises. Elle suppose l'éradication de la corruption, le bannissement de la collusion entre gouvernements et milieux d'affaires ainsi que la lutte contre l'impéritie des dirigeants politiques.

Il s'agit là d'un projet très ambitieux qui nécessite, pour avoir des chances de succès, une réforme des institutions de Bretton Woods, le Fonds monétaire International (FMI) et la Banque mondiale. Par ailleurs, l'implication du secteur privé (surtout bancaire) semble incontournable de façon à éviter la création de bulles financières dans des pays en voie de développement.

3.1.3 L'anti-mondialisation a-t-elle un avenir ?

A Seattle, en décembre 1999 lors du dernier sommet de l'Organisation Mondiale du Commerce, les opinions publiques ont assisté à l'émergence d'un mouvement contestataire international. En effet, à cette occasion, des milliers d' « antimondialistes » ont affirmé leur existence par la tenue d'un contre sommet derrière un slogan d'une grande clarté : « le monde n'est pas une marchandise ». A Seattle, les antimondialistes ont défendu avec force l'idée que, contrairement aux discours angéliques de certains chantres du néolibéralisme, la nouvelle ère ne profite pas à tous mais au contraire accroît les injustices et les inégalités dans le monde.

La nébuleuse antimondialiste est constituée d'un ensemble hétéroclite de jeunes, d'intellectuels, d'ONG et de syndicats unis par le rejet d'une libéralisation qui profite à un nombre limité de multinationales. Tous s'insurgent devant l'impuissance de gouvernements souvent résignés et combattent les tentatives d'abandon de souveraineté concernant certains sujets sensibles (préservation de l'environnement, annulation de la dette des pays pauvres, blanchiment d'argent ...). Par ailleurs, ils refusent le postulat selon lequel la mondialisation est un fait incontournable devant conduire à l'établissement d'un standard global de civilisation.

⁴⁹ Article de Thierry de Montbrial – Le principe de bonne gouvernance – Le Figaro, 9 septembre 1999

Ce mouvement, dont José Bové est un des hérauts en France, est parfois difficile à canaliser et à maîtriser. Néanmoins, que ce soit à Prague (réunion de la banque mondiale et du FMI) ou à Nice (conseil européen), il a montré qu'il constituait désormais une force à ne pas négliger de par sa capacité à tenir des contre sommets et à organiser des forums autour de débats liés aux risques engendrés par la mondialisation. Mais au-delà de ces rassemblements derrière une union éphémère, ce mouvement doit-il être pris au sérieux et présente-t-il ou propose-t-il des alternatives crédibles ?

Selon les participants à ces manifestations, le pluralisme constitue la principale force du mouvement et évite d'opposer une pensée unique à une autre pensée unique. Cette diversité se traduit par des approches thématiques différentes privilégiant soit le volet social, soit les aspects environnementaux ou bien encore les enjeux démocratiques. Un tel éventail de préoccupations nuit parfois à la cohérence du discours ce qui a fait dire à Pascal Lamy, commissaire européen : « les manifestants sont représentatifs de leur mouvement mais la question est de savoir de quoi leur mouvement est représentatif ». Néanmoins, une organisation, l'IFG (International Forum on Globalization), affiche une ambition fédératrice et cherche à créer une véritable internationale des réseaux⁵⁰.

En quelques années d'existence, les antimondialistes peuvent s'appuyer sur quelques aboutissements concrets, qui traduisent, n'est-ce pas un paradoxe ?, une réelle mondialisation du mouvement :

- mise en place d'un maillage souterrain dont Internet est l'outil principal et exploitation des possibilités offertes par la toile, notamment celle de transformer les réseaux en force de mobilisation et en formidables laboratoires d'idées,
- sensibilisation de la classe politique traditionnelle sur les thèmes de la transparence, de la lutte contre la pauvreté, de la nuisance des paradis fiscaux avec pour résultat des réactions de la part de dirigeants politiques ou d'institutions internationales.
- organisation d'un Forum social mondial à Porto Alegre au Brésil en janvier 2001 pour élaborer une alternative au néolibéralisme et pour démontrer qu'« un autre monde est possible ». Ce forum s'est tenu au même moment que le 31^{ème} Forum économique de Davos en Suisse, réunissant l'élite politique et économique mondiale. Depuis 98, tirant les leçons des crises asiatique, russe et brésilienne, les élites de Davos ont progressivement admis que la mondialisation ne pouvait fonctionner sans régulation et ne sont plus béatement convaincues des mérites universels d'une économie de marché sans contraintes ni frontières. Claude Smadja, directeur général du Forum a d'ailleurs admis que « la nouvelle économie n'a pas été ce qu'on pensait et la mondialisation n'est pas ce qu'elle devait être ».

Ainsi, il semble qu'après trois ans de maturation, le mouvement antimondialiste soit désormais en mesure de se poser en force de propositions représentant une société civile internationale hostile aux excès du libéralisme. Les antimondialistes ne remettent pas en cause le principe de la mondialisation (peut-on nier l'évidence ?), sauf les anarchistes qui

⁵⁰ Parmi les organisations antimondialistes les plus connues, on peut citer ATTAC⁵⁰ qui regroupe plus de 20000 adhérents en France parmi lesquels figurent une centaine de parlementaires, « Via Campesina » regroupant environ 60 ONG et à laquelle participe la Confédération paysanne, « 50 years is enough » représentant plus de 350 associations militant pour un nouvel ordre financier ou bien encore Jubilee 2000 qui réclame une annulation de la dette des pays pauvres ... A côté de ces organisations, coexiste une véritable nébuleuse où s'opposent réformistes et révolutionnaires dans un débat sémantique.

rejetent tout en bloc mais restent minoritaires. C'est sur les effets de la mondialisation qu'ils veulent avoir une influence – exploitation de la main d'œuvre du tiers-monde par les entreprises multinationales, dégâts sur l'environnement, emprise du capital privé sur la politique. Toutefois, on en reste pour le moment à une critique essentiellement négative, sans proposer réellement un autre modèle, une alternative crédible.

3.2 Pour une mondialisation maîtrisée

3.2.1 Un nouveau contrat social est-il possible ?

La mondialisation, loin d'entraîner l'homogénéité désirée ou redoutée de la société mondiale ou la « convergence » des sociétés nationales, semble plutôt susciter un processus de fragmentation croissante, particulièrement perceptible au niveau politique.

Au fil de ce mémoire, je me suis attaché à démontrer que le monde de demain dépendra largement de notre capacité à relever 4 grands défis :

- Endiguer la croissance formidable des inégalités entre le Nord et le Sud ainsi que des fractures sociales : les Nations Unies estiment à 40 milliards de dollars par an la somme nécessaire pour réaliser et maintenir un accès universel à l'éducation de base, assurer une alimentation décente, fournir une eau potable et de doter les pays pauvres d'infrastructures sanitaires décentes ce qui représente seulement 4% de la richesse cumulée par les 225 plus grosses fortunes mondiales.
- Refuser la logique fataliste de la « main invisible du marché » et ses prétendus effets régulateurs. Pour ne pas accepter de s'embarquer sur un « bateau ivre », pour reprendre l'expression de Jérôme Bindé, directeur de l'office d'analyse et de prévision de l'Unesco, il convient de définir, au niveau international, des instruments d'action, de contrôle et de pilotage réellement efficaces.
- Opter pour un développement durable. Ceci nécessite de concevoir des projets à long terme pour des pays en situation de grande difficulté. Non seulement il faut que ces pays sortent du cycle absurde de la dette mais il faut également que la communauté internationale soit en mesure de leur fournir des crédits, des formations, des équipements de « petite » technologie et des infrastructures (énergie, eau, assainissement, communications, transports) pour favoriser le retour à l'initiative d'abord sur un marché intérieur préservé puis ensuite sur le marché mondial.
- Œuvrer pour la paix, c'est à dire aller au-delà de l'ingérence humanitaire, immédiate et spectaculaire et encourager l'autogestion des pays en difficulté après avoir stabilisé les institutions politiques et redonner force à l'économie locale.

La prévention et la régulation des conflits du futur passeront par une nouvelle approche de la démocratie, plus responsable, dont les priorités devront être l'éducation, le respect des individus et l'acceptation d'un pluralisme culturel. La redistribution des richesses ne pourra se faire que par un retour du politique dans l'économie et par une redéfinition de la souveraineté des Etats. Concrètement, cela signifie par exemple qu'il faudra accepter une taxation à court terme sur les flux de capitaux ainsi qu'une cohérence des politiques économiques et sociales. L'Histoire nous enseigne qu'un terreau social fragilisé favorise toujours la résurgence de la violence.

3.2.2 Préserver la planète

Les multiples atteintes aux équilibres des écosystèmes que j'ai évoquées dans ce mémoire, modifient la manière dont doivent être appréhendées les relations entre les activités humaines et la biosphère. Il est nécessaire d'envisager une démarche, acceptable par tous, rendant possible un usage maîtrisé, collectif et démocratique du bien commun de l'humanité.

Dans un monde dominé par l'économie de marché, la préservation de la nature pose un problème de taille dans la mesure où celle-ci n'a pas de valeur économique intrinsèque. Aristote, les économistes classiques Smith et Ricardo, ainsi que Marx, avaient pourtant pressenti que toute richesse n'était pas nécessairement valeur. En voulant instaurer un marché des droits de polluer ou des éco-taxes, on réduit les problèmes environnementaux à l'économie alors que la nature possède une rationalité qui doit rester étrangère à celle du profit.

Alors, que faire ? Un monde fini, avec des écosystèmes comportant des seuils de tolérance à la pollution et à la dégradation, peut-il apporter indéfiniment une croissance économique planétaire ?

Ces questions soulèvent le problème de la réorientation des modes de production et de consommation dans un sens plus économe, d'où la nécessité absolue d'être capable de donner un contenu qualitatif à la croissance. Ceci suppose la mise en place d'une série de mesures, dont l'application requiert un civisme écologique de la part de tous les habitants de la planète :

- consommation maîtrisée d'énergie,
- utilisation des transports en commun plutôt que l'automobile,
- retraitement des déchets, tri sélectif ...
- agriculture respectueuse de l'eau, des sols et du paysage,
- autonomie décisionnelle accrue aux échelons locaux de façon à définir les solutions les plus adaptées et les plus réalistes.

Cependant, il serait illusoire voire dangereux de vouloir établir des normes internationales identiques pour tous les pays. S'il paraît souhaitable que les habitants des pays riches se posent la question du ralentissement de la croissance pour la réorienter qualitativement, en revanche, ceux des pays pauvres doivent conserver un délai de croissance matérielle suffisant pour couvrir leurs besoins de base et sortir enfin du cycle absurde de la dette ou de l'assistanat.

Le discours écologiste ne date pas d'hier ; marginalisé il y a une vingtaine d'années, il prend aujourd'hui une dimension nouvelle compte tenu du fait que les signes d'une éventuelle crise écologique sont de plus en plus tangibles (réchauffement, destruction de l'écosystème, pollution, érosion des sols ...). Désormais, les gouvernements affichent ouvertement leur volonté de prendre en compte les questions d'environnement même si, et c'est l'un des grands problèmes posés par la mondialisation, les intérêts économiques l'emportent encore dans la majorité des cas.

Il faut dire que les enjeux sont de taille ; en effet, la probabilité d'une guerre écologique n'est pas à exclure à long voire à moyen terme. Il suffit de songer au risque de chantage nucléaire par exemple. Tout doit donc être entrepris pour éviter l'étincelle susceptible, sous l'effet de la

mondialisation, de faire dégénérer un problème écologique majeur en catastrophe humanitaire, en conflit militaire, en implosion d'un Etat ou en mouvements migratoires de grande envergure. A cet égard, l'écologie doit impérativement faire partie intégrante d'une politique étrangère et de sécurité axée sur la mondialisation.

3.2.3 Repenser les organisations internationales

Les disparités importantes entre un Nord développé et un Sud en voie de développement, les dangers liés à la dégradation de l'environnement ne peuvent qu'exacerber les tensions entre des Etats dont la souveraineté se réduit chaque jour davantage.

Dans ce contexte, il paraît légitime de se poser la question de l'adaptation des structures internationales actuelles. Dans le domaine économique, deux institutions majeures (dites de Bretton Woods), dominent la scène internationale. Ces institutions, FMI et Banque Mondiale, nées à la fin de la seconde guerre mondiale, ont montré leurs limites en élaborant des programmes d'aide à des pays dont elles ignoraient trop souvent les causes réelles de leurs difficultés.

Une réforme des institutions financières internationales fait actuellement l'objet d'un débat, notamment de la part de certains mouvements antimondialistes qui, sans véritablement avancer de projet de rechange, proposent quelques axes d'effort qui ont retenu mon attention. Les plus cruciaux sont l'exigence de l'annulation de la dette publique des pays en voie de développement et l'instauration d'un contrôle des mouvements de capitaux par divers dispositifs dissuasifs, dont par exemple la taxe Tobin.

FMI et banque mondiale doivent également changer en profondeur leurs logiques et leur fonctionnement, notamment en instaurant une plus grande transparence des décisions et surtout en mettant en place un pouvoir politique donné collégialement au comité monétaire et financier international du FMI (24 membres) et ceci indépendamment du montant des quotes-parts. Ceci permettrait de mettre fin à la pesante tutelle américaine et de redonner au FMI sa vocation première d'organisme régulateur. Le FMI doit pouvoir disposer d'une plus grande marge décisionnaire de façon à freiner une libéralisation trop rapide des marchés de capitaux dans des économies dont les systèmes financiers ne sont pas suffisamment solides. Enfin, et ce dernier point fait l'objet d'une demande dans un rapport récent du haut Conseil à la coopération internationale créé par M. Lionel Jospin, il faudrait d'une part soumettre les programmes d'aide aux parlements des pays bénéficiaires et d'autre part, procéder préalablement à des études d'impact écologique, social, culturel, menés par des organismes indépendants. Il serait également judicieux de créer d'éventuels mécanismes de secours pour les populations affectées par les programmes d'ajustement structurel.

Dans le domaine politique, le fonctionnement de l'institution onusienne appelle également des réformes. En effet, la composition actuelle du conseil de sécurité ne saurait perdurer. Héritage de la seconde guerre mondiale, le conseil de sécurité n'est plus adapté aux réalités du monde contemporain. De nouvelles voies doivent donc être explorées de façon à donner plus de pouvoir à certains nations, initialement exclues car faisant partie du camp des vaincus.

L'objectif est d'aboutir à la mise en place d'une structure onusienne capable à la fois d'imposer un ordre juridique digne de ce nom et de prendre en compte les trois problématiques qui conditionnent un développement harmonieux de la planète : la problématique de la sécurité, avec des interactions de plus en plus complexes entre conflits internes, conflits interétatiques et conflits globaux, la problématique de la solidarité liée à celle du développement et enfin celle de la légitimité vis-à-vis d'une opinion publique mondiale s'appuyant sur des mouvements transnationaux de plus en plus influents.

En résumé, les organisations internationales doivent constituer le lieu du débat politique, là où se discutent et se tranchent les grandes questions de l'avenir. Pour autant, il ne faut pas oublier que la légitimité et la capacité d'action de ces institutions restent étroitement liées à celles des Etats qui les composent.

CONCLUSION

Au terme de ce mémoire, il apparaît clairement que le phénomène de mondialisation a un fort impact sur la vie quotidienne de l'immense majorité des habitants de la planète. La mondialisation n'est pas seulement celle de l'économie. Elle est aussi celle des tensions et des crises de natures diverses.

De façon à prévenir ces crises, une attention toute particulière doit être accordée aux menaces, non militaires, que constituent les risques écologiques et la croissance de la pauvreté dans certains régions.

« La pauvreté montante, la raréfaction de certaines ressources vitales ainsi que les turbulences climatiques ne peuvent qu'attiser les conflits »⁵¹.

Dans cette perspective, il conviendra de canaliser toutes les énergies disponibles pour stopper le processus de fragmentation croissante des Etats et pour refuser que la montée des inégalités, la flexibilité du travail, les atteintes à l'environnement, la liquidation de l'Etat providence ne constituent l'inévitable prix à payer pour une plus grande efficacité de l'économie mondiale.

Pour ce faire, des organismes de concertation, véritables forums planétaires, devront être créés ou développés pour favoriser l'expression non seulement des Etats mais également des réseaux de citoyenneté ainsi que celle de la société civile internationale, dans toute sa pluralité. Il est fondamental que s'organise, y compris au niveau local, une forme de résistance intellectuelle, s'opposant aux dérives de la mondialisation et porteuse de singularité, d'inventivité et d'imagination.

En outre, il ne faut surtout pas oublier que tout développement durable passe par une politique éducative adaptée, condition préalable à l'émergence d'une authentique conscience planétaire à la fois lucide, exigeante et respectueuse de la différence. Dans une société de plus en plus « virtualisée » se grisant des vertiges de l'instant, on a beaucoup trop tendance à oublier que le monde de demain dépend en grande partie des choix d'aujourd'hui.

Enfin, et certains événements récents l'ont montré⁵², si une crise financière, agricole ou écologique majeure survient, les Etats-Nations pourront être amenés à se replier sur eux-mêmes pour assurer la sauvegarde de leurs populations et doivent donc être préparés à ce type de scénario d'ultime recours. Même s'il est impérieux de penser globalement, il est également indispensable de conserver la capacité d'agir localement. Contrairement à ce qu'écrivait Renan en 1882⁵³, j'ai la faiblesse de croire que les Nations sont quelque chose d'éternel.

⁵¹ Philippe Engelhard, philosophe, expert auprès de l'ONG Enda- Tiers-Monde.

⁵² Cf par exemple la contagion ovine de fièvre aphteuse en Angleterre début 2001

⁵³ « Les Nations ne sont pas quelque chose d'éternel. »

BIBLIOGRAPHIE

Aubertain Catherine, Vivien Franck-Dominique– 1998 – Les enjeux de la biodiversité – Paris – Economica

Badie Bernard– Cahiers du CHEAr – Printemps 2000

Chauprade Aymeric – Introduction à l’analyse géopolitique – 1999 – Paris

de Montbrial Thierry– Le principe de bonne gouvernance – Le Figaro – 9 septembre 2000

Harribey Jean-Marie– 1998 – Le développement soutenable – Paris - Economica
- La fin des territoires – Paris - Fayard

Moreau-Defarges Philippe– La mondialisation – Collection « Que sais-je ? » - PUF

Ramonet Ignacio - Géopolitique du chaos – Editions Folio actuel

Rapport Brundtland – Commission mondiale sur l’environnement et le développement – 1987
– Notre avenir à tous – Montréal – Fleuve

Rapport parlementaire d’information n° 2311 de M. Montebourg sur la principauté de Monaco

Rapport parlementaire d’information n°1802 de M. Brard

Saskia Sassen – Mais pourquoi émigrent-ils ? – Le Monde diplomatique – Novembre 2000

Taguieff Pierre-André – Les ravages de la mondialisation heureuse – Le Figaro – 5 octobre 2000

Thual François– Les conflits identitaires – 1995 – Paris – IRIS-Ellipses

Veltz Pierre – Mondialisation, villes et territoires, l’économie d’archipel – PUF

Ziegler Jean– Les seigneurs du crime – Les nouvelles mafias contre la démocratie – Le Seuil